

CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2025, A 19 H 30,
A LA SOCIÉTÉ HALLÉ
PROCES-VERBAL N° 399

Ordre du jour

1. Appel (page 4)
2. Déclarations de groupes (page 5)
3. Procès-verbal N° 398 du 27 octobre 2025 (page 7)
4. Election du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2026, selon les dispositions des articles 8 et 55 du nouveau Règlement du Conseil de Ville :
 - a) du/de la Président(e) ; (page 7)
 - b) du/de la 1^{er(e)} Vice-Président(e) (page 8)
 - c) du/de la 2^e Vice-Président(e) (page 8)
 - d) des deux scrutateurs (page 9 + 12)
5. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2025) (page 9)
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville concernant le Règlement relatif aux émoluments pour le traitement des permis de construire (page 10)
7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la modification du « Règlement sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables (FCEE) » (page 13)
8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 478'000.— pour la réfection et l'extension des infrastructures souterraines de la partie haute de la rue Sous-Chaux (page 14)
9. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA relative à la revitalisation du réseau de transport public à Moutier (No 1864 – MO 754) (page 17)
10. Réponse du Conseil municipal à la motion de Moutier à Venir intitulée : « Enveloppe budgétaire pour adapter nos infrastructures aux personnes en situation de handicap » (N° 1869 – MO 56) (page 20)
11. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Patrizio Robbiani (PSA) intitulée : « Les seniors de retour dans les classes enfantines et primaires de Moutier » (N° 1870 – MO 757) (page 21)
12. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Patrizio Robbiani (PSA) intitulée : « Mettre en ligne le planning des salles de sports et des infrastructures communales » (N° 1876 – MO 759) (page 23)
13. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA relative à la mise en place d'un plan général de fauchage des espaces verts prévôtois (N° 1878 – MO 761) (page 25)
14. Réponse du Conseil municipal à la motion du PCSI intitulée : « Former aux gestes qui sauvent ! » (N° 1879 – MO 762) (page 26)
15. Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche demandant un renforcement de l'éducation aux médias dans les établissements scolaires de Moutier (N° 1880 – MO 763) (page 28)
16. Réponse du Conseil municipal au postulat des Jeunes progressistes de gauche relatif au soutien financier des milieux associatifs en vue du transfert (N° 1865 – PO 159) (page 28)
17. Réponse du Conseil municipal au postulat de M. Mathieu Houmard (PSA) intitulé : « Trie, la planète te dit merci ! » (N° 1875 – PO 160) (page 31)

18. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI intitulée : « Insécurité et vols à la gare » (N° 1881 – IN 534) (page 31)
19. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Mme Sandra Monnerat Choffat (PSA) intitulée : « Serait-il envisageable que la commune de Moutier propose un espace de travail au jeunes étudiants/apprentis en période d'examens ? » (N° 1991 – QU 432) (page 34)
20. Développement de l'interpellation de Mme Sandra Monnerat Choffat (PSA) intitulée : « Pour que l'histoire de Moutier s'écrive aussi au féminin dans l'espace public ! ». (N° 1896 – IN 538) (page 35)
21. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal (page 36)
22. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens (page 37)
23. Communications (page 37)
24. Questions orales (page 37)
25. Divers (page 38)

Affaires en suspens

N°	Dépôt	Objet	Délai de réponse
1784-QU 407	15.09.22	Question écrite de M. Léonard Paget intitulée : « Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier »	10.02.23 (réponse fournie selon avancée de la procédure)
1868-MO 755	31.03.25	Motion de Moutier à Venir intitulée : « Place de jeux des quartiers Sud-Ouest de la Ville (rue de Chalière, chemin de la Foule, chemin du Stade, chemin de la Cités »	14.01.26
1877-MO 760	22.05.25	Motion du PSA intitulée : « « Au P'tit Plus » aux Franches-Montagnes, un exemple à suivre en Prévôté »	23.12.25
1885-MO 765	23.06.25	Motion des Jeunes progressistes de gauche relative à la promotion des événements culturels et sportifs à destination de la population prévôtoise – en particulier des jeunes – via la création d'un compte Instagram dédié	07.01.26
1886-MO 765	23.06.25	Motion des Jeunes progressistes de gauche demandant le report de l'heure de début des cours pour les élèves de l'école secondaire	07.01.26
1888-MO 767	23.06.25	Motion du Rauraque relative à la rénovation de la salle de sport de l'école secondaire	07.01.26
1890-MO 770	21.09.25	Motion des Jeunes progressistes de gauche demandant plus de semaines de vacances pour les apprenti-es de la Municipalité de Moutier	06.04.26
1891-MO 771	06.10.25	Motion de Moutier à Venir intitulée : « Elèves prévôtois au gymnase de Bienne »	06.01.26
1892-IN 536	07.10.25	Interpellation des Jeunes progressistes de gauche relative à l'utilisation des armoiries de la commune de Moutier par M. Pierre-Alain Droz	08.01.26
1893-IN 537	16.10.25	Interpellation du PCS intitulée : « Projet pilote 30 km/h., où en est-on ? »	10.03.26
1895-MO 773	27.10.25	Motion de M. Patrizio Robbiani (PSA) intitulée : « Amélioration du chemin pédestre dans les gorges de Court »	10.05.26
1896-IN 538	27.10.25	Interpellation de Mme Sandra Monnerat Choffat (PSA) intitulée : « Pour que l'histoire de Moutier s'écrive aussi au féminin dans l'espace public ! »	Selon développem ent
1897-QU 433	27.10.25	Question écrite des Jeunes progressistes de gauche sur la participation inquiétante aux élections du 19 octobre 2025	10.03.26
1898-QU 434	27.10.25	Question écrite de M. Patrick Jobin (PSA) intitulée : « Des moyens de paiements contemporains aux guichets de l'administration communale »	10.03.26
1899-IN 539	29.10.25	Interpellation de Moutier à venir intitulée : « Primes maladie 2026 »	10.03.26
1992-MO 769	25.06.25	Motion de Moutier à Venir intitulée : « Mettre fin au littering et aux incivilités dans les déchetteries par des caméras de surveillance »	07.01.26

INTRODUCTION

M. Benoît Marchand, Président : Mesdames, Messieurs, bonsoir, bienvenue à ce dernier Conseil de Ville de l'année 2025.

Il y a quelques informations : Le Wifi ne fonctionne pas pour le moment, l'informaticien est en route pour remettre ça en ordre. Toujours au chapitre des informations, lors de la séance du 18 novembre 2025, le Conseil municipal a déclaré élu M. Mathieu Houmard à la fonction de Conseiller municipal en remplacement de M. Valentin Zuber, dès le 17 décembre 2025. Dès cette date il n'assumera plus les fonctions de Conseiller de Ville ainsi que membre et secrétaire dans la Commission de gestion et surveillance.

Aux absences nous avons : M. Cédric Erard (PSA), remplacé par Mme Stéphanie Mahon. Mme Pauline Weiss (PSA) est remplacée par M. Patrick Jobin. MM. Christophe Nicoulin et Sébastien Queloz (Le Centre), sont remplacés respectivement par MM. Roland Piquerez et Philippe Stäger. M. Bastien Eschmann (Le Centre) n'est pas remplacé, ainsi que Mme Mylène Jolidon (PSA).

Le Conseil municipal est au complet.

Ordre du jour

Vous avez reçu l'ordre du jour de la présente séance. Est-ce qu'il appelle à des modifications de votre part. Ce n'est pas le cas. **L'ordre du jour est accepté tacitement.**

1. Appel

- membres présents	: 32
- membres absents et excusés	: 6
- membre absent et non excusé	: 3
- membres suppléants présents	: 5
- membres présents à la séance	: 37

32 membres sont présents :

PSA : Mmes Sandrine Juillard, Jeanne Lusa, Sandra Monnerat Choffat, Corinne Schwab; MM. Jérôme Nicoulin, Daniel Heizmann, Patrizio Robbiani, Christophe Winistoerfer, Mathieu Houmard ; **Le Centre** : Mmes Caroline Branca, Maryline Tièche, Souade Wehbé ; **RPJ** : MM. Grégory Mosimann, Alain Claude, Claude Mottaz, Enzo Dell'Anna ; **RAU** : Mme Camille Ostorero, Mathilde Roulin (19h39) ; M. Corentin Faivre ; **MAV** : Mmes Anne Catherine Bögli, Pascale Gerber, Maryline Schnegg ; MM. Claude Gerber, Benoît Marchand, Francis Pellaton, Thierry Leuenberger, Ulrich Vigna ; **PCSI Jura** : MM. Julien Berthold, Claude Girardin ; **Osez Moutier !** : MM. Patrick Muster, Patrick Schlup ; **Jeunes progressistes de gauche** : M. Léonard Paget.

6 membres sont absents et excusés :

(PSA) Mmes Mylène Jolidon et Pauline Weiss ; M. Cédric Erard ; (Le Centre) MM. Christophe Nicoulin, Sébastien Queloz et Bastien Eschmann.

3 membres sont absents et non excusés : (PSA) Mme Laure Hagmann Bortolussi ; (MàV) MM. Jean-Guy Berberat et Raphaël Girault.

5 membres suppléants sont présents :

(PSA) Mme Stéphanie Mahon et M. Patrick Jobin ; (MàV) M. Antoine Lopinat ; (Le Centre) MM. Roland Piquerez et Philippe Stäger.

Représentation du Conseil municipal :

M. Marcel Winistoerfer, Maire ; M. Pierre Sauvain ; Vice-maire ; Mme Suzanne Kohler ; MM. Pierre Coullery, Francis Carnal, Clément Piquerez, Pascal Eschmann, Stéphane Girardin, Valentin Zuber.

Est également présent :

M. Christian Vaquin, Chancelier

Présidence :

M. Benoît Marchand

Secrétaire :

Mme Virginie Simonin, Adjointe au Chancelier

Retranscription du procès-verbal :

Mme Joëlle Seuret, secrétaire chancellerie

2. Déclarations de groupes

M. le Président : Il y a plusieurs déclarations de groupes. En premier lieu j'invite le PSA à venir faire sa déclaration de groupe.

M. Christophe Winistoerfer : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal et de la presse, chers collègues. Lors des récentes élections jurassiennes, le Parti socialiste autonome a fait très fort et c'est avec une joie intense et une extrême fierté que nous saluons l'accession de notre camarade Valentin Zuber au Gouvernement de la République et Canton du Jura.

Avec Valentin Zuber, le PSA donne à Moutier son tout premier ministre jurassien, et ce dès sa première participation à ces élections. Garçon brillant, et relativement beau gosse, jeune papa enthousiaste et dynamique, nul doute que Valentin Zuber saura représenter dignement les Prévôtoises et les Prévôtois au gouvernement et se mettra sans tarder au service de toutes les Jurassiennes et de tous les Jurassiens.

Au deuxième tour des élections du gouvernement, l'électorat jurassien a d'ailleurs choisi les trois candidats socialistes, il s'agit là d'une satisfaction énorme pour le PSA mais aussi une grande responsabilité pour les élus. Le PSA est d'autant plus ravi qu'à Moutier les électeurs de gauche ont certes placé Valentin Zuber en tête de tous les candidats, mais tout en soutenant très fort aussi Rosalie Beuret Siess et Raphaël Ciochi.

Valentin félicitations, nous te souhaitons plein succès et beaucoup de satisfaction dans tes nouvelles fonctions de ministre.

--- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE ---

L'élection de Valentin Zuber au gouvernement libère une place au Conseil municipal, celle-ci sera occupée, comme on nous l'a dit à l'instant, par notre jeune camarade Mathieu Houmard, qui a d'ores et déjà accepté son élection. Il entrera en fonction le 1^{er} janvier 2026, et nul doute que lui aussi assumera parfaitement son nouveau rôle.

Mathieu merci beaucoup et tout le meilleur à toi aussi.

Les élections jurassiennes ont également permis de conforter le PSA dans son rôle de premier parti prévôtois avec l'élection de trois députés issus de ses rangs, Pierre Sauvain, Marina Zuber et Patrizio Robbiani, et deux suppléantes, Jeanne Lusa et Sandra Monnerat Choffat, à qui nous souhaitons également beaucoup de réussite dans cette aventure, ainsi qu'aux élus des autres formations politiques prévôtoises. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci M. Christophe Winistoerfer. Le Rauraque s'est également inscrit pour une déclaration de groupe.

M. Corentin Faivre : Monsieur le Président, chers collègues. Dans trente jours et quelques heures, notre ville vivra un moment historique. Moutier rejoindra officiellement la République et Canton du Jura, couronnant des années pour certains, des décennies de lutte et d'engagement. Le chemin a été long depuis ce dimanche 24 novembre 2013, date de la votation bi-cantonale qui regroupait les communes du Jura et du Jura bernois dans l'objectif de créer un nouveau canton. Si le Canton du Jura s'était prononcé favorablement, le Jura bernois avait lui refusé clairement le projet, la seule exception étant Moutier, à hauteur de 55%. Fort de ce résultat, notre ville décide alors de se lancer dans une nouvelle votation pour rejoindre le Canton du Jura. Le 18 juin 2017, après une campagne intense menée par des militants allant des jeunes du Rauraque jusqu'aux personnes ayant vécu toute l'histoire jurassienne, la population prévôtoise accepte le rattachement avec 137 voix d'avance. Les jours suivants, la Préfecture du Jura bernois annonce le dépôt de seize recours. Il faut attendre novembre 2018, soit un an et demi après le vote, pour que celui-ci soit définitivement annulé. Scandalisé, le Rauraque entreprend une récolte de signatures afin de recourir auprès du Tribunal administratif bernois. Malgré un dossier solide et 150 signataires âgés de 18 à 30 ans, le Tribunal confirme en août 2019 l'annulation du vote de 2017. La jeunesse affirme que par cette décision le résultat de la votation et ainsi l'avenir de la ville lui sont confisqués. L'assemblée consultative qui suit cet événement relance une votation et le 28 mars 2021, Moutier accepte une nouvelle fois de rejoindre le Canton du Jura, cette fois à hauteur de 54.9%, près de sept ans et demi après le lancement du processus.

Et maintenant, notre aventure jurassienne a déjà commencé. Nous avons participé pour la première fois aux élections au Parlement et au Gouvernement. Notre commune y remporte une belle victoire, Moutier sera représentée au Gouvernement par Valentin Zuber. Le Rauraque lui adresse ses félicitations et lui souhaite plein succès dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

M. le Président : Merci M. Corentin Faivre. Et pour finir, Moutier à Venir a également une déclaration de groupe.

M. Francis Pellaton : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers. Notre groupe tient aujourd'hui à exprimer avec clarté ce que beaucoup ressentent. Le passage de Moutier dans le Canton du Jura s'avère être un accord loose-loose, un choix dont personne ne sort gagnant.

Dès le départ, ce projet a été lancé comme une expérience menée par des apprentis sorciers. Enthousiastes, bruyants, convaincus, mais sans avoir réellement conscience des forces administratives, financières et politiques qu'ils étaient en train de déclencher. Ils ont réveillé un monstre régional dont les conséquences, aujourd'hui, ne sont plus théoriques : elles sont bien réelles et elles frappent directement les ménages.

D'un côté, le canton du Jura se retrouve avec un coût d'intégration qui approchera les 100 millions, je dis bien les 100 millions, et c'est un chiffre qui est encore bien bas, un fardeau transmis aux générations futures. De l'autre, les habitants de Moutier devront absorber une perte de pouvoir d'achat estimée à près de 30 millions de francs sur dix ans rien que pour les primes maladie et ce chiffre ne tient même pas compte des autres assurances, ni des taxes supplémentaires. Personne ne peut raisonnablement considérer cela comme étant un progrès.

Nous tenons toutefois à le souligner : le Gouvernement jurassien, lui, a tenu presque tous ses engagements. Les promesses annoncées ont été honorées dans une large mesure. Le problème n'est pas là. Le problème, c'est que les promoteurs de cette transition ont vendu un rêve qu'eux-mêmes ne comprenaient pas entièrement. Ils n'ont pas mesuré les effets secondaires, ni les coûts réels, ni les sacrifices exigés de la population.

Et voici maintenant qu'ils s'apprêtent à défiler le 31 décembre, comme si tout cela était une victoire historique. Nous espérons qu'ils auront au moins la décence de marcher la tête basse, en sachant que derrière leurs slogans triomphants se cachent, pour beaucoup de familles, des factures plus lourdes et une année 2026 qui commencera avec moins d'argent dans le porte-monnaie. Il est temps d'assumer la réalité. Et il est temps, surtout, de penser enfin à la population avant de jouer à nouveau avec l'avenir d'une ville et d'une région. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton.

3. Procès-verbal N° 398 du 27 octobre 2025

M. le Président : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025. Appelle-t-il à des commentaires de votre part ? Si ce n'est pas le cas, veuillez l'accepter par un levé de carte.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le procès-verbal N° 398 du 27 octobre 2025 est accepté.

4. Election du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2026, selon les dispositions des articles 8 et 55 du nouveau Règlement du Conseil de Ville :**a) du/de la Président/e**

M. le Président : J'invite M. Christophe Winistoerfer du PSA.

M. Christophe Winistoerfer : Monsieur le Président, chers collègues. Selon le tournus habituel qui préside à la formation de notre bureau, c'est la personne qui assure la 1^{ère} vice-présidence qui devient présidente l'année suivante, la personne qui assume la 2^e vice-présidence devient 1^{ère} vice-présidente, etc. Normalement c'est donc le PSA qui devrait accéder à la présidence, et plus précisément Pauline Weiss, qui a grimpé tous les échelons au sein du Bureau depuis scrutatrice à 1^{ère} vice-présidente. Il se trouve que Pauline Weiss attend un heureux événement pour ce mois, et qu'elle ne se voit pas assurer la présidence de notre assemblée l'année prochaine compte tenu du surcroît de travail et de fatigue auquel elle s'attend, ce qu'on comprend très bien.

Elle est en revanche toujours aussi motivée et se dit d'ores et déjà prête, si vous le voulez bien, à prendre la présidence en 2027. Le PSA s'est donc approché du RPJ, qui assure actuellement la vice-présidence, pour lui demander s'il serait d'accord d'avancer son année de présidence en 2026. Proposition qui a été acceptée. Je laisserai le RPJ présenter son candidat dès que je ne tiendrai plus le crachoir, juste le temps de préciser que le PSA propose donc Pauline Weiss à la vice-présidence pour une année de plus. Il ne s'agit donc pas d'un tournus mais d'une rocade et nous reviendrons proposer quelqu'un à la présidence en 2027. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci M. Christophe Winistoerfer. J'invite donc le RPJ à présenter son candidat.

M. Grégory Mosimann : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le RPJ propose la candidature de M. Enzo Dell'Anna pour la présidence du Conseil de Ville en 2026. Enzo Dell'Anna siège au sein de cet hémicycle depuis 2019, il avait déjà siégé en 2011 et en 2015. Il est élu député suppléant au Parlement jurassien depuis cet automne. Garçon brillant, relativement beau gosse, il a présidé ce Conseil de Ville en 2020, une année marquée par le COVID, qui n'a pas laissé une empreinte indélébile. C'est la raison pour laquelle on revient à la charge en 2026, on estime que pour la première année dans le Canton du Jura, cette personnalité expérimentée saura diriger les débats ici. On vous invite à lui octroyer votre confiance.

M. le Président : Merci M. Grégory Mosimann. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Par 36 voix, M. Enzo Dell'Anna est élu Président du Conseil de Ville pour l'année 2026.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

M. le Président : La parole est donnée au président.

M. Enzo Dell'Anna : Merci pour cette élection. Je salue les représentants de l'exécutif, de la presse, le public et bien entendu vous chers collègues, qui m'avez élu. Merci. Me voici donc projeté pour la seconde fois en haut de l'estrade de notre législatif prévôtois. C'est une lourde mais honorable charge que j'essaierai de mener de la manière la plus sereine. Il semble que je suis abonné aux présidences spéciales ; 2020, comme on l'a dit, COVID. Je me souviens encore des procédures que l'on a dû mettre en place, des interminables séances, de la gymnastique avec le micro et les petits sachets. Je suis d'ailleurs assez fier qu'une des mesures que j'avais mise en place pour accélérer les interventions, les deux pupitres du micro, sont toujours là.

Revenons à notre époque : 2026 le Jura, une année spéciale encore. Elle nous attend avec un nouveau règlement qu'il faudra apprivoiser. C'est d'ailleurs le principal souci des présidents, respecter et faire respecter le règlement. L'aide indispensable de la vice-chancelière Virginie est primordiale, je la remercie d'avance.

Notre tâche sera de garder de notre ville un endroit où il faut bon vivre. Où les problèmes quotidiens seront traités avec sérieux. Oui nous serons critiqués lorsque les choses ne vont pas comme elles devraient. Mais un élu se doit de se fabriquer une carapace et œuvrer pour le bien de notre commune, sans se soucier du qu'en dira-t-on. Lorsque l'on parle de Moutier comme d'un trou, j'ai les poils qui s'hérissent. Moutier est vivant, il est réactif, il se passe beaucoup de choses et même si tout ne va pas pour le mieux, je trouve que l'on tire notre épingle du jeu. En comparaison avec d'autres lieux, on n'est pas si mal. Gageons sur des séances fructueuses et harmonieuses, ça sera ma tâche avec votre collaboration bien entendu. Faire de notre ville un endroit qui compte, qui apportera son dynamisme et son pragmatisme au nouveau canton. Et je le fais avec optimisme car le pire n'est pas certain. C'est tout ce que je souhaite, que je nous souhaite, pour cette année de l'an 1 de la nouvelle ère. Bonne séance à tous.

b) du/de la 1^{er/ère} Vice-Président/e

M. le Président : Merci M. Enzo Dell'Anna. Nous allons passer à l'élection du premier ou de la première vice-présidente. M. Christophe Winistoerfer.

M. Christophe Winistoerfer : Comme je vous l'ai dit avant, le PSA vous propose Pauline Weiss, qui a déjà assumé cette charge cette année, pour rebelote l'assumer encore l'année prochaine.

M. le Président : Merci M. Christophe Winistoerfer. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Par 37 voix, Mme Pauline Weiss est élue 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil de Ville pour l'année 2026.

c) du/ de la 2^e Vice-Président/e

M. le Président : Nous passons à l'élection du ou de la 2^e Vice-Présidente. Y a-t-il des propositions des partis politiques ? Le Rauraque, Mme Ostorero.

Mme Camille Ostorero : Monsieur le Président, chers collègues. Après deux ans passés en tant que scrutateur, le Rauraque propose Corentin Faivre en tant que 2^e vice-président.

M. le Président : Merci Mme Camille Ostorero. Y a-t-il d'autres propositions ? M. Pellaton de Moutier à Venir.

M. Francis Pellaton : Moutier à Venir propose Mme Pascale Gerber.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton.

VOTE (à main levée)

**M. Corentin Faivre obtient 26 voix ;
Mme Pascale Gerber obtient 8 voix**

Par 26 voix, M. Corentin Faivre est élu 2e Vice-Président du Conseil de Ville pour l'année 2026.

d) de deux scrutateurs

M. le Président : Nous allons maintenant voter pour les scrutateurs. Y a-t-il des propositions ? M. Roland Piquerez du Centre.

M. Roland Piquerez: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Le Centre vous propose la titulaire, Mme Caroline Branca.

M. le Président : Merci M. Roland Piquerez. M. Francis Pellaton pour Moutier à Venir.

M. Francis Pellaton : Moutier à Venir propose M. Lopinat Antoine.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer au vote. On va faire plus simple. Est-ce que vous acceptez conjointement l'élection de Mme Branca et de M. Lopinat aux fonctions de scrutateurs vu qu'il n'y a pas d'autres candidats.

VOTE (à main levée)

Par 35 voix, Mme Caroline Branca et M. Antoine Lopinat sont élus scrutateurs du Conseil de Ville pour l'année 2026.

5. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2025)

Le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2025), comportant 11 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Ce document n'est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

Mme Sandra Monnerat Choffat, rapporteur de la Commission de gestion et de surveillance. Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, bonsoir. Merci d'avoir pris connaissance du second rapport 2025 de la Commission de gestion et de surveillance. Ce rapport porte sur la gestion des subventions allouées aux sociétés locales de Moutier.

Pourquoi avoir choisi ce sujet ? Très simplement parce qu'un climat persistant de rumeurs à Moutier laissait entendre qu'un traitement préférentiel aurait pu être accordé à certains clubs, au détriment d'associations plus modestes. A cela s'ajoute une tendance marquée en Suisse romande à mener de telles investigations au sein des Commissions de gestion et de surveillance. Il y a clairement l'objectif de nos jours à vouloir renforcer la transparence des pratiques en matière de subventions publiques.

De nombreuses communes, par exemple Renens, Nyon, Sion, mènent aujourd'hui le même type d'examen. Ce soir, je ne vais pas vous relire les recommandations de la commission. Je sais que cette fois vous avez été nombreux à les étudier attentivement. Je sais aussi que ce rapport a suscité des réactions, parfois vives, au sein de cette respectable assemblée. Au nom

des neufs membres de la CGS, et ceci à l'unanimité, je souhaite donc rappeler quelques éléments essentiels pour comprendre l'esprit et la portée de nos recommandations.

1. Transparence : Nous ne remettons en question ni les montants alloués ni l'importance du tissu associatif prévôtois. Nous constatons simplement que les informations disponibles ne sont ni centralisées ni synthétisées, ni accessibles au public. Les documents sont nombreux, éparses, et le citoyen n'a aucun moyen d'en prendre connaissance. Nous demandons donc davantage de transparence. Est-il possible d'être contre la transparence lorsque l'on gère de l'argent public ?

2. Les bases réglementaires et l'historique des subventions : Nous avons vérifié l'existence et l'application des bases réglementaires. Elles existent et elles sont utilisées. Nous avons en revanche relevé l'absence d'un historique clair pour certaines subventions reconduites systématiquement. Soulever le manque d'objectifs mesurables permettant de justifier les montants alloués n'est pas une attaque. C'est le rôle même d'une commission de surveillance.

3. Egalité de traitement : Nous avons examiné l'application des critères et des tarifs en vigueur. Notre question était simple : Est-ce que les règles sont appliquées équitablement ? Là encore est-il possible d'être contre l'égalité de traitement lorsqu'il s'agit de fonds publics ? Nous avons constaté que certains montants semblent être considérés comme étant intouchables. Nous parlons bel et bien des montants, pas de clubs. Recommander une équité stricte entre associations sollicitant des subsides relève du bon sens et d'une saine gestion.

4. Soutien aux clubs formateurs : Nous avons clairement affirmé que les clubs engagés dans la formation des juniors doivent continuer à être soutenus. Nous ne remettons en cause ni leur dynamisme, ni leur rôle crucial pour la jeunesse prévôtoise. Si les objectifs fixés sont atteints, rien ne justifie la crainte d'une baisse des montants lors de réévaluations périodiques. Réévaluations qui par ailleurs sont une pratique saine et normale.

5. Dialogue et collaboration : Pour démontrer notre volonté constructive afin d'apaiser certaines tensions, nous inviterons en 2026 les clubs qui le souhaitent à rencontrer la commission. Ils auront ainsi la possibilité de réagir à notre travail et de compléter si nécessaire les informations récoltées.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, merci pour votre écoute et votre attention.

M. le Président : Merci Mme Sandra Monnerat Choffat. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2025 ; Subventions communales aux associations locales) est accepté.

6. Rapport du Bureau du Conseil de Ville au Conseil de Ville concernant le Règlement relatif aux émoluments pour le traitement des permis de construire

Le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à ratifier le nouveau règlement relatif aux émoluments pour le traitement des permis de construire, élaboré compte tenu du transfert de la commune au canton du Jura.

En effet, l'entrée de Moutier dans le canton du Jura au 1^{er} janvier 2026 apporte d'importantes modifications relatives aux compétences attribuées à la commune de Moutier pour le traitement des permis de construire. Dans le canton de Berne, les permis importants financièrement (plus de 1.4 million) ou nécessitant une plus grande coordination vu leur complexité (dérogation à la forêt ou aux eaux, hôtellerie et restauration, industrie, etc.),

étaient de la compétence de la Préfecture. Dans le canton du Jura, la totalité des permis de construire, excepté ceux propres à la commune, seront de l'entière compétence de la Municipalité. Ce changement de procédure impose obligatoirement une révision complète du tarif des émoluments pratiqué à ce jour, celui-ci ne répondant pas à de telles complexités administratives et également à des permis de ce niveau financier.

Le nouveau tableau pour les émoluments des permis de construire ci-joint a été élaboré selon le tarif cantonal jurassien. Il correspond aux tarifs appliqués par les principales communes jurassiennes comparables à Moutier, soit Haute-Sorne, Porrentruy et Delémont. Comme beaucoup de tâches seront nouvelles pour le service de l'Urbanisme et donc pas encore bien connues, ce tarif pourra encore, le cas échéant, faire l'objet de quelques adaptations et corrections dans les prochaines années, à la suite de la mise en application des nouvelles procédures.

Le nouveau règlement devra encore recevoir l'aval des autorités jurassiennes avant d'entrer en vigueur pour la facturation des demandes de permis déposées à partir du 1^{er} janvier 2026.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à voter l'arrêté annexé.**

M. Pascal Eschmann, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Ville, Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir. Vous avez tous pu prendre connaissance du rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville concernant ce nouveau règlement, cette modification, cette adaptation du règlement relatif aux émoluments pour le traitement des permis de construire. Je ne vais pas vous le lire en détail, par contre je souhaite peut-être juste le compléter ou le souligner par quatre points.

Ce règlement, cette modification du règlement, est nécessaire quant au transfert qui aura lieu le 1^{er} janvier 2026. Il faut savoir que dans le canton du Jura nous aurons au niveau des permis de construire de nouvelles compétences, ce qui n'était pas le cas dans le Canton de Berne, à savoir que nous pourrions traiter des permis de construire plus importants que Fr. 1'400'000.- puisque vous savez que dans le canton de Berne ces permis-là étaient du ressort de la Préfecture.

Nous aurons donc à traiter les petits et les grands permis, les permis qui concernent en fait la Municipalité de Moutier nous ne pourrions évidemment pas les traiter, ils seront traités par les services du canton. Ces nouvelles compétences nécessitent une nouvelle organisation au sein du dicastère de l'Urbanisme. Nous avons mis en place une structure provisoire pour l'année 2026, qui nous permettra d'absorber je dirais la première partie de ce transfert de compétences pour en évaluer après une année le potentiel et surtout si cette structure est à réorganiser ou pas. Cette nouvelle organisation est en place depuis le 1^{er} juillet 2025, Mme Beuret qui est la secrétaire qui s'occupe des aspects administratifs des permis de construire bernois a été formée, est allée prendre les informations vers ses collègues dans le canton du Jura et sera à même de traiter les petits permis.

Ces nouvelles compétences et cette nouvelle organisation nécessitent, vous l'aurez bien compris, de revoir les tarifs qui sont appliqués puisque différentes compétences supplémentaires seront attribuées. C'est l'objet donc de ce rapport qui vous a été soumis. Pour ce faire, nous sommes allés comparer ce qui se fait dans les villes jurassiennes de la grandeur et de l'organisation de Moutier, ainsi nous sommes allés consulter Delémont, Porrentruy et Haute Sorne, les trois villes qui ont un service de l'Urbanisme qui traite ce genre de permis de construire.

Nous avons, en fonction de ces comparaisons, établi le tableau que vous avez reçu dans l'annexe 1, qui concerne les émoluments de base en lien qui seront cette fois calculés avec un fixe de départ et qui sont en lien avec la somme du permis de construire prévisible. A cela s'ajoutent, comme dans le canton de Berne, certains forfaits, tarifs horaires selon certaines prestations, et des frais effectifs en fonction des rapports des services cantonaux.

Ensuite, je l'ai déjà annoncé dans l'organisation que nous avons mise en place, cette année 2026 va nous permettre une année de transition pour nous apprendre à découvrir la masse de travail qui nous attend. Nous aurons donc des réglages à faire et des adaptations seront possibles à la fin de l'année 2026, tout en sachant que M. Poma partira à la retraite à fin 2026

et que nous devons revoir son cahier des charges ainsi que son remplacement. Ça nous permettra donc d'adapter les pourcentages en fonction de ce que nous aurons constaté. Et enfin, peut-être la dernière remarque aussi que vous trouvez dans le rapport, ce nouveau règlement tel qu'il a été établi doit évidemment aussi, bon il a été évidemment aussi fait en consultation avec le canton du Jura, ce nouveau règlement doit recevoir encore l'aval définitif des autorités jurassiennes. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'art. 31 chiffre 16) du Règlement d'organisation et d'administration de la Commune municipale de Moutier ;
- Sur préavis du Bureau de la Commission de l'Urbanisme ;
- sur proposition du Conseil municipal ;
- sous réserve de référendum facultatif ;

a r r ê t e :

Article 1 :

Le Règlement relatif aux émoluments pour le traitement des permis de construire est **adopté**.

Article 2 :

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

--- LE CONSEIL DE VILLE REVIENT SUR LE POINT 4D DE L'ORDRE DU JOUR --- (nomination des scrutateurs pour l'année 2026)

4. Election du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2026, selon les dispositions des articles 8 et 55 du nouveau Règlement du Conseil de Ville :

d) de deux scrutateurs/trices

M. le Président : Nous devons revenir au point 4d de l'ordre du jour, soit la nomination des scrutateurs.

L'article 37 chiffre 3 du nouveau Règlement sur les élections stipule ce qui suit : « Les suppléants peuvent remplacer les membres du Conseil de Ville lors des séances plénières. Ils ne peuvent remplacer qu'un Conseiller de Ville à la fois. Ils ont les mêmes droits et obligations que les titulaires. Toutefois, ils ne peuvent pas être élus à la présidence, au sein du bureau du législatif ainsi qu'à titre de Conseiller de Ville dans les commissions permanentes ».

Dès lors nous devons reprendre la nomination de M. Antoine Lopinat, de Moutier à Venir, qui est actuellement Conseiller de Ville suppléant pour le moment. Nous attendons les propositions. M. Francis Pellaton pour Moutier à Venir.

M. Francis Pellaton : Moutier à Venir propose Mme Pascale Gerber.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Par 36 voix, Mme Pascale Gerber est élue scrutatrice du Conseil de Ville pour l'année 2026. Remplacement de l'élection de M. Antoine Lopinat)

7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de ville relatif à la modification du « Règlement sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables (FCEE) »

Dans le cadre du transfert de la Municipalité dans le canton du Jura, les bases légales concernant les taxes et redevances communales liées à la distribution d'électricité (Prestations aux Collectivités Publiques, PCP) et le Fonds communal pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables (FCEE), doivent être modifiées.

Ainsi, le Règlement sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies a été approuvé par le Conseil de Ville lors de sa séance du 26 mai 2025.

Après consultation du Délégué aux affaires communales de la République et Canton du Jura, il apparaît que le présent règlement doit être approuvé selon les normes jurassiennes en raison de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Le Délégué aux affaires communales a ainsi approuvé le règlement communal susmentionné le 10 septembre 2025 en précisant qu'une légère modification doit y être apportée s'agissant des infractions audit règlement.

Il est ainsi proposé les modifications suivantes :

Infractions	Art. 7 Les infractions au présent règlement et à l'ordonnance sur l'utilisation du financement spécial ainsi qu'aux décisions qui en découlent sont passibles d'une amende jusqu'à 1'000 francs, au plus, pour autant que d'autres mesures ne soient pas applicables.
Dispositions transitoires et finales	Art. 7 8 Le Conseil municipal est chargé de l'application du présent règlement dès son entrée en vigueur.
Abrogation	Art. 9 Le présent règlement abroge toutes les dispositions antérieures qui lui sont contraires, en particulier le règlement du fonds communal pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables (FCEE) du 26 mai 2025.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à **voter l'arrêté annexé.**

M. Francis Carnal, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez pu prendre connaissance du rapport, c'est un règlement que vous avez déjà accepté au mois de mai, comme c'est écrit, c'est juste que le canton du Jura nous a demandé de faire une petite adaptation pour la question des infractions. Je vous recommande de l'accepter. Merci.

M. le Président : Merci M. Francis Carnal. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'art. 31 chiffre 16) du Règlement d'organisation et d'administration de la Commune municipale de Moutier ;
- sur proposition du Conseil municipal ;
- sous réserve de référendum facultatif ;

arrête :

Article 1

La nouvelle teneur des articles 7, 8 et 9 du Règlement sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables (FCEE) est votée.

Article 2

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 478'000.- pour la réfection et l'extension des infrastructures souterraines de la partie haute de la rue Sous-Chaux

Un permis de construire a été délivré en février 2025 pour la construction de deux immeubles comprenant 6 logements. Les travaux vont probablement démarrer en 2026. Ils se situent dans la partie haute de la rue Sous-Chaux où la largeur de la rue est plus étroite (~4.20 m).

Le démarrage de ce chantier n'a pas encore été annoncé, mais va nécessiter inévitablement certains travaux de raccordement de la part des services communaux. Parallèlement, l'ensemble des services techniques souhaiterait pouvoir entreprendre en commun les différents travaux communaux d'assainissement qui sont nécessaires d'effectuer dans ce secteur (voir plan annexé).

Une partie des travaux pourra être exécutée lorsque les aménagements extérieurs des immeubles seront en phase de réalisation, ce qui permettra ainsi de profiter de cette synergie.

La gestion et le suivi de ce chantier seront attribués à un bureau d'ingénieur afin de s'assurer une exécution conforme.

La majorité des montants nécessaires figure au plan financier des investissements 2025, soit :

Route (renforcement bord de route)	TTC	Fr.	160'000.—
Canalisations	HT	Fr.	90'000.—
Eau potable	HT	Fr.	130'000.—
Electricité	HT	Fr.	50'000.—
Total inscrit aux investissements 2025		Fr.	430'000.—
Honoraires ingénieurs hors investissements (1/4 à charge de chacun des services)	HT	Fr.	48'000.—
Total demande de libération de crédit		Fr.	478'000.—

Le montant hors investissements correspond au mandat, qui sera confié au bureau d'ingénieur, pour la coordination des travaux communs.

Travaux Publics (renforcement du bord de la chaussée et canalisations eaux mélangées)

Partie routière

Sur environ 90 m, le bord Sud de la chaussée présente à de nombreux endroits des signes ou des affaissements déjà visibles. Le projet de construction sur une parcelle voisine permettra d'assainir le bord de route sur environ 60m d'une manière plus fonctionnelle, car la commune saisira l'occasion de la réalisation des aménagements extérieurs pour coordonner ses travaux.

Le montant inscrit aux investissements comprend uniquement la réfection partielle du revêtement routier (~ 40 % de sa surface) et ce en comptant sur le fait que le reste de la route ne soit pas mis à mal par les différents intervenants et/ou interventions imprévues.

Il serait judicieux également de saisir l'occasion de ce chantier pour adapter le haut de la rue Sous-Chaux en réalisant quelques petits aménagements supplémentaires sur les chemins existants qui sont propriété communale, pour permettre aux camions de les utiliser comme place de rebroussement.

L'avantage de ces aménagements permettra au véhicule de ramassage des déchets d'éviter une longue et pénible marche arrière et de pouvoir également accéder jusqu'au bout de la rue, soit jusqu'au N° 37, alors qu'il doit actuellement s'arrêter au N° 27 du fait que la fin de la rue n'est pas adaptée à la circulation de véhicules lourds.

Ces adaptations profiteront également au véhicule de déneigement ainsi qu'à tout autre grand véhicule devant faire demi-tour au bout de la rue.

Canalisations

Le PGEE ne prévoit pas la mise en séparatif de ce secteur, il restera en système unitaire. Le collecteur actuel des eaux évacuées sera assaini afin d'assurer sa fonctionnalité (transport et étanchéité).

Eau (remplacement de la conduite)

La conduite d'eau de ce tronçon de 160 m est partiellement en fonte grise (posée jusqu'à la fin des années 1960) avec une partie en diamètre de Ø 125 mm et une autre en diamètre Ø 63 mm. Aussi, le renouvellement de cette conduite est nécessaire et permettra également de résoudre le problème de pression (basse) qui, actuellement, est à la limite de tolérance pour les maisons situées en haut de ce secteur.

Electricité

Pour permettre de raccorder les deux nouveaux immeubles, il est nécessaire de poser une nouvelle armoire de distribution basse tension (ADBT) et également de reprendre certains raccordements de bâtiments.

Le réseau devra aussi être adapté afin de permettre le raccordement de la nouvelle ADBT et également dimensionné pour les besoins du futur, soit les nouvelles installations photovoltaïques, bornes de recharge et pompes à chaleur.

Il est également prévu d'adapter le câblage au niveau de l'éclairage public afin d'améliorer le réseau et de faciliter la recherche de pannes en cas de défaut.

M. Stéphane Girardin, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville. Vous aurez compris que ce crédit est directement en lien avec la construction de locatifs. Celui-ci permettra aux différents services techniques de profiter d'aménager différentes installations souterraines et d'améliorer la stabilité de la route dans ce secteur escarpé.

En effet, il serait judicieux pour toutes les parties de favoriser un travail en synergie, qui permettrait une efficacité optimale des différents travaux mais également une diminution de la durée des nuisances pour chacun.

Concernant la partie souterraine, vous aurez remarqué que le service des Eaux profitera de changer la conduite qui améliorera l'arrivée d'eau potable pour les maisons situées en haut du secteur.

Le service électrique, quant à lui, fera le nécessaire pour relier les nouveaux bâtiments au réseau, mais fera également des modifications pour améliorer la capacité du réseau pour les éventuels besoins à venir du secteur (pompes à chaleur, panneaux solaires, bornes de recharges, etc.). Et finalement, pour ce qui est de la surface, le service des Travaux publics profitera d'améliorer la stabilité et la largeur de la route afin de permettre aux véhicules lourds de l'emprunter jusqu'au bout et de pouvoir y faire demi-tour plus facilement. Ceci permettra au service des déchets et de déneigement, entre autres, de travailler plus efficacement pour eux mais également pour les riverains. De ce fait, cet aménagement améliorera aussi la sécurité de cet accès plus étroit.

Afin de permettre un investissement prévu et réfléchi, le Conseil municipal vous propose d'accepter la libération de ce crédit indexable de Fr. 478'000.-.

M. le Président : Merci M. Francis Carnal. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). M. Claude Girardin.

M. Claude Girardin : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je crois savoir là concernant ce projet de locatifs que le permis a déjà été délivré depuis quelque temps. A mes connaissances c'est valable deux ans, est-ce que si dans ces deux ans il n'y a aucune construction qui se fait, la route et tous les travaux qui en découlent seront quand-même faits. ? Merci pour votre réponse.

M. le Président : Merci M. Claude Girardin. M. Stéphane Girardin.

M. Stéphane Girardin : D'après le permis, c'est trois ans et non c'est vraiment en lien avec la construction. Ça sera vraiment fait si le projet vient à être construit.

M. le Président : Merci M. Stéphane Girardin. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 3 : la discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 47 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- sur préavis favorable de la Commission technique ;
- sur préavis favorable de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil municipal ;

arrête :

Article 1 :

Le crédit de **Fr. 478'000.—**, pour la réfection et l'extension des infrastructures souterraines de la partie haute de la rue Sous-Chaux, **est voté.**

Article 2 :

Le financement de cette dépense est assuré comme suit :

- Partie routière : **Fr. 160'000.—** (TTC), montant prévu à la planification des investissements 2025.
- Canalisations eaux usées : **Fr. 90'000.—** (HT), montant prévu à la planification des investissements 2025.
- Eaux : **Fr. 130'000.—** (HT), montant prévu à la planification des investissements en 2025.
- Electricité : **Fr. 50'000.—** (HT), montant prévu à la planification des investissements en 2025.
- Honoraires ingénieurs : **Fr. 48'000.—** (HT), montant hors planification, à répartir entre les quatre services.

Article 3 :

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

9. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA relative à la revitalisation du réseau de transport public à Moutier (No 1864 – MO 754)

La motion charge le Conseil municipal :

1. D'augmenter la fréquence des bus aux heures de pointe afin de réduire la surcharge et d'améliorer la sécurité et le confort des usagers ;
2. De garantir un service continu et fiable en dehors des heures de pointe et les week-ends pour répondre aux besoins croissants des habitants ;
3. D'étendre le réseau de bus pour desservir efficacement les zones mal couvertes ;
4. De moderniser les arrêts de bus.

Pour rappel, le Service du développement territorial (SDT) du canton du Jura, par le biais de la Section de la mobilité et des transports (SMT), travaille depuis le début de cette année sur une

nouvelle offre pour les transports publics de Moutier (TUM) pour l'horaire 2027. Cette nouvelle offre répond en tous points à la motion des Jeunes progressistes de gauche (N° 1847 - MO 747) acceptée par le Conseil de Ville, et à plusieurs des requêtes formulées dans la présente motion du PSA, soit :

Points 1 et 2 : La nouvelle offre du SDT prévoit une forte augmentation de la fréquence des bus la semaine aux heures de pointe et en soirée, ainsi que le week-end (dimanche compris). De plus, le nouvel horaire permet des correspondances pour tous les trains en direction de Bienne et Delémont (actuellement que Bienne).

Point 3 : L'extension des lignes de bus dans d'autres quartiers que ceux actuellement desservis a déjà fait l'objet de plusieurs réflexions et a même déjà été mise à l'essai, mais sans succès (rue de la Paix - Champ-Faudin, rue Sous-Raimeux). De plus, une extension des lignes proposées amènerait à des prolongations de parcours qui ne permettraient plus d'assurer les quatre correspondances des trains arrivée/départ à la Gare pour Delémont ou Bienne. Quant à une desserte de la rue Mercier, après contrôles in situ, celle-ci ne serait pas possible du point de vue technique vu les gabarit et pentes des rues à traverser.

Point 4 : La modernisation des arrêts de bus pour les rendre conformes à la loi suisse sur l'égalité pour les handicapés (LHR) est tout à fait possible, mais nécessite des investissements très importants, soit plusieurs dizaines de milliers de francs par arrêt. Pour conclure et résumer, la nouvelle offre proposée à ce jour prévoit une forte augmentation de la fréquence des bus en journée et surtout le week-end, amène à un horaire cadencé beaucoup plus assimilable et compréhensible qu'actuellement, assure toutes les correspondances pour les trains en direction de Bienne et Delémont, et améliore aussi fortement les liaisons en direction de l'hôpital et du futur site des employés cantonaux (Château).

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à accepter la motion sous la forme du postulat.**

M. Clément Piquerez, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal. Celui-ci rejoint dans les grandes lignes les propositions des motionnaires. Dans le cas des transports publics, la règle de l'offre et de la demande fonctionne de manière inversée. Plus l'offre est importante, plus nous avons de chances de convaincre la population d'utiliser ces services. Dans le canton de Berne, la conception de l'offre prévôtoise tenait compte des lignes régionales, qui desservaient également les villages environnants, ce qui rendait la lisibilité des horaires très complexe.

De plus, le système de facturation bernois rendait les changements et les ajouts difficiles. Je vais maintenant entrer plus en détails dans la réponse à la motion, en reprenant les différents points. Pour les deux premiers, comme je l'ai déjà indiqué à cette tribune, le changement de canton nous offre une belle opportunité de revoir complètement les transports publics prévôtois. Toutefois, cela ne sera possible qu'à partir de 2027, date qui coïncide avec le renouvellement des offres de trafic régionales selon le calendrier fédéral. Le Conseil municipal a récemment validé un avant-projet de nouvel horaire pour les transports publics prévôtois, réalisé en collaboration avec le service du développement territorial du canton du Jura et le service de l'Urbanisme et des transports de la Municipalité. Cet avant-projet comprend une nouvelle offre construite autour de deux bus circulant uniquement en ville, contrairement à la situation actuelle où ces bus desservent également les villages de la couronne, de Moutier jusqu'à Bellelay.

Cette nouvelle offre apporte les améliorations principales suivantes : une forte augmentation des bus aux heures de pointe et en soirées ainsi que le samedi et le dimanche, qui sont inexistantes actuellement le week-end. Des correspondances assurées pour les trains en direction de Bienne et de Delémont, cela répond entièrement à la motion No 747 des Jeunes progressistes de gauche, acceptée par le Conseil de Ville ce printemps. Un horaire systématique sur toute la journée avec des itinéraires réguliers, ce qui simplifie fortement la compréhension et l'utilisation des horaires pour les utilisateurs. Une amélioration nette des

dessertes gare-hôpital et gare-secteur château ainsi que des dessertes ville-hôpital et gare-zone industrielle grâce à des lignes plus directes et régulières.

Nous attendons maintenant des offres des transporteurs pour finaliser le dossier et valider le nouvel horaire. Bien entendu les coûts détermineront les choix finaux du Conseil municipal. Mais selon l'avant-projet, ceux-ci devraient rester comparables aux coûts actuels, soit plus de Fr. 700'000.- pour l'ensemble de l'offre, trafic supra régional inclus. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du dossier.

Suite à ces explications, le Conseil municipal aurait pu vous proposer d'accepter la motion et la considérer comme partiellement réalisée. Cependant, les points 3 et 4 sont plus difficiles à mettre en œuvre. Concernant le point 3, après une visite sur place effectuée par les collaborateurs du SDT, il apparaît impossible de faire circuler les bus actuels dans ce quartier. Comme les motionnaires le soulignent également, ces bus sont souvent remplis aux heures de pointe. Il ne semble donc pas opportun d'introduire des véhicules plus petits uniquement pour garantir ce quartier situé de surcroît à proximité immédiate de la gare.

Concernant la mise en conformité et la modernisation des arrêts de bus, celles-ci doivent faire l'objet d'une planification pluriannuelle afin de répartir les coûts. Cette planification pourra être menée une fois les nouveaux parcours des futures lignes définitivement fixés. En conclusion, le Conseil municipal s'inscrit dans une vision claire et souhaite promouvoir une mobilité multimodale, fluide et collective. Les transports urbains de Moutier en sont un élément clé. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal vous recommande d'accepter la motion sous la forme moins contraignante du postulat. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci M. Clément Piquerez. M. Mathieu Houmard du PSA, auteur de la motion.

M. Mathieu Houmard : Cher Président, Monsieur le Maire, chers futurs collègues, chers collègues. Lorsque j'ai écrit puis déposé cette motion, ma motivation était d'abord très personnelle. En effet, je pensais à une amie, à sa mobilité réduite. En effet elle habite en haut de la rue Mercier, et elle sollicite souvent ses parents pour la conduire à droite à gauche. Et plus largement aussi à toutes celles et ceux pour qui les transports publics ne sont pas un choix mais une nécessité. A travers elle je pensais à toutes les personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux familles, aux jeunes, aux travailleurs, pour qui ça devient un critère aussi d'établissement. Il faut savoir que de plus en plus de grandes villes refusent d'attribuer des places de parc aux entreprises et donc aux collaborateurs de ces grandes entreprises, et donc les transports publics deviennent une seule solution envisageable avec le covoiturage. Donc toutes ces personnes dépendent chaque jour du bus pour vivre normalement.

Cette motion posait des revendications claires : plus de fréquences, un service fiable le soir et les week-ends, une meilleure couverture du territoire et des arrêts accessibles pour toutes et tous. Ce sont à mes yeux des attentes légitimes et modernes pour une ville comme la nôtre. A la lecture de la réponse du Conseil municipal, je tiens à le dire clairement aujourd'hui, je trouve les éléments de réponse sensés, structurés et profondément honnêtes.

Nous apprenons notamment que le canton travaille déjà sur une nouvelle offre de transports publics pour l'horizon 2027 avec des améliorations substantielles, on nous les a mentionnées précédemment, je ne vais pas les répéter.

Nous apprenons aussi que certaines extensions de lignes, bien que souhaitables, dans ma motion, se heurtent à des contraintes techniques réelles. Je reviendrais juste sur la notion de contraintes techniques, puisque je vous parlais de ce détour à la rue Mercier, j'y tiens toujours, puisqu'il y a le bus qui circule quand-même dans des voies qui possèdent des pentes assez abruptes, notamment. Aujourd'hui il faut savoir que le bus descend la rue du Stand, et c'est un bus qui est bondé à ras bord. Plusieurs fois le bus plante et je vois plusieurs fois des personnes se projeter dans le bus. Heureusement, on se tient, on se cramponne et on ne tombe pas. Mais il y a d'autres soucis, je l'ai bien entendu, comme le gabarit des rues, les temps de parcours incompatibles avec les correspondances ferroviaires. Et puis il est important de pouvoir entendre ces limites, même si elles peuvent être, en tout cas pour ma part et pour les usagers des transports publics, assez frustrantes.

Enfin, sur la modernisation des arrêts et l'accessibilité, le Conseil municipal ne nie pas l'enjeu, mais rappelle que cela représente un coût important. Là aussi je salue la transparence du discours. Dans ce contexte, continuer à exiger une application immédiate de la motion n'aurait pas de sens politique, ce serait ignorer le travail en cours et faire comme si de rien n'était

entrepris. C'est pourquoi je soutiens pleinement la proposition de transformer cette motion en postulat. Cela signifie une chose très claire, nous choisissons aujourd'hui de faire confiance au processus en cours mais nous restons vigilants. Le postulat ce n'est pas un renoncement, c'est une attente assumée, c'est un message politique. Nous observons, nous analysons et nous jugeons sur les résultats. Et je le dis ici avec la franchise, si le nouveau plan de transport public prévu pour 2026 n'est pas à la hauteur des besoins des habitantes et des habitants de Moutier, s'il ne répond pas aux enjeux d'accessibilité, de fréquence, d'égalité territoriale, alors mon groupe parlementaire ne manquera pas de revenir à la charge. Car la mobilité n'est pas un luxe, c'est un droit, et une ville se veut inclusive, ne peut accepter que certaines personnes soient mises de côté par un réseau inadéquat.

Aujourd'hui nous faisons le choix de la patience constructive mais demain nous ferons le choix de l'exigence politique s'il le faut. Je vous invite donc à accepter cette motion sous la forme d'un postulat, avec confiance dans le travail en cours, et avec la ferme conviction que nous resterons collectivement garants d'un réseau de transports publics digne de notre population. Je vous en remercie.

M. le Président : Merci M. Mathieu Houmard. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, la motion No 1864 – MO 754 est acceptée sous la forme du postulat.

10. Réponse du Conseil municipal à la motion de Moutier à Venir intitulée : « Enveloppe budgétaire pour adapter nos infrastructures aux personnes en situation de handicap » (No 1869 – MO 756)

La motion charge le Conseil municipal de libérer une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant de Fr. 50'000.— afin d'adapter rapidement les infrastructures communales existantes aux personnes en situation de handicap.

Afin de répondre aux auteurs de l'intervention parlementaire, le Conseil municipal a consulté le service des Infrastructures. Pour rappel, ce dernier avait dressé la liste des objets accessibles au public, en réponse à l'intervention parlementaire N° 1819 – IN 517.

Cette liste ne tient compte que des personnes à mobilité réduite (PMR). Les mesures concernant les autres types de handicaps devront encore être étudiées.

Afin de répondre à cette motion, le Conseil municipal est favorable à l'inscription d'une enveloppe annuelle de Fr. 50'000.— aux investissements, qui permettra, dans un premier temps, de développer des projets d'adaptation et, dans un second temps, de répondre concrètement à la motion par l'exécution des travaux nécessaires.

Toutefois, au niveau financier, aucun montant n'est actuellement prévu pour une telle dépense, ni aux investissements dans le cadre du budget 2026, ni à la planification financière 2025-2030. Le montant sera inscrit dans le projet de budget 2027. Pour l'année 2026, une solution financière transitoire sera trouvée.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à accepter la motion.**

M. Pierre Coullery, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Comme vous avez pu le constater dans la lecture de sa réponse, le Conseil municipal vous propose d'accepter cette motion. En premier lieu nous tenons à remercier les motionnaires, leur proposition nous permet de répondre à la fois à une obligation légale et à

une préoccupation importante de la population. Il y a un peu plus d'une année, dans notre réponse à une interpellation des Jeunes progressistes de gauche, nous constatons que sur vingt-trois objets communaux, onze seulement étaient équipés pour les personnes à mobilité réduite. Il y a donc beaucoup à faire pour ces personnes-là mais aussi pour celles qui ont d'autres handicaps, nous pensons notamment aux personnes malvoyantes et malentendantes. Après évaluation, le service des Infrastructures a constaté qu'une enveloppe annuelle de Fr. 50'000.- est suffisante pour adapter progressivement nos infrastructures communales aux personnes en situation de handicap, elle permettra au service de planifier ces adaptations en tenant compte des ressources humaines dont il dispose. Enfin, vous aurez pris note que le montant de Fr. 50'000.- sera inscrit au budget communal à compter de l'exercice 2027. Je vous remercie de votre attention et vous invite à accepter la motion.

M. le Président : Merci M. Pierre Coullery. Je donne la parole à Mme Pascale Gerber, de Moutier à Venir, auteure de la motion.

Mme Pascale Gerber : Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Conseillers municipaux, chers collègues. Effectivement, il est urgent d'adapter nos infrastructures au monde du handicap. En effet, peu d'entre elles sont adaptées. Il y a beaucoup à faire. Le handicap peut tous nous frapper, mais tant qu'on n'y est pas confronté, on a tendance à l'oublier ou l'ignorer, souvent par manque de connaissances. La commune pourrait se renseigner auprès des associations de soutien aux handicapés afin de réaliser les travaux le plus efficacement possible pour les différents handicaps. Nous sommes ravis et remercions le Conseil municipal qui soutient cette motion et espérons que le Conseil de Ville suivra leur recommandation. Merci à tous pour votre écoute.

M. le Président : Merci Mme Pascale Gerber. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, la motion No 1869 – MO 756 est acceptée.

11. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Patrizio Robbiani (PSA) intitulée : « Les seniors de retour dans les classes enfantines et primaires de Moutier » (No 1870 – MO 757)

La motion charge le Conseil municipal de réaliser le projet Win3 en collaboration avec la Commission scolaire ainsi qu'avec Pro Senectute Arc jurassien, dans le but de permettre l'arrivée des seniors dans les classes enfantines et primaires de Moutier.

Afin de pouvoir répondre à l'auteur de l'intervention, le Conseil municipal s'est approché de la direction des écoles primaire et enfantine, ainsi que secondaire. Il a également pris langue avec le Service de l'enseignement du canton du Jura. Celui-ci relève que le projet Win3 est un programme validé par les autorités jurassiennes. Les directions d'école sont donc compétentes pour conclure la convention avec Pro Senectute Arc jurassien, moyennant l'accord des communes lesquelles assument les coûts.

S'agissant de l'école secondaire, aucune classe n'est intéressée par cette collaboration. En revanche, la direction de l'école primaire donne un préavis favorable et est prête à s'investir pour réaliser le projet Win3. Cinq classes sont partantes.

Le coût annuel prévu se présenterait comme il suit :

- 5 classes à CHF 1'150.— = CHF 5'750.—, pour les deux premières années (phase pilote). Après cette période, il n'est plus rien demandé aux communes.

- S'ajoute un montant de CHF 550.— (Fr. 110.— par classe et par année, pour le défraiement des bénévoles, qui perdure tant que la classe bénéficie d'un bénévole).

Le Conseil municipal précise qu'aucun montant n'est inscrit au budget 2026 et que les critères d'un crédit hors budget ne sont pas donnés. La mise en œuvre pourrait intervenir pour l'année scolaire 2026-2027 (facturation en 2027).

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à accepter la motion.**

M. Pierre Sauvain, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je tiens tout d'abord à remercier l'auteur de la motion pour son initiative. Le programme Win3 rencontre un vif succès dans les écoles de la région. Ça témoigne certainement de son efficacité et son intérêt pour les enseignantes et les élèves. A Moutier en tout cas, cinq enseignantes ont manifesté leur envie de travailler dans leur classe en collaboration avec les seniors. Le Conseil municipal vous propose donc d'accepter la motion. Si c'est le cas, nous prendrons alors contact avec Pro Senectute, qui se chargera de recruter les bénévoles nécessaires à la mise en œuvre et nous proposera un contrat de collaboration. Nous prévoyons de lancer le projet en août 2026 pour des raisons organisationnelles évidentes et comptables. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Pierre Sauvain. Je donne la parole à M. Patrizio Robbiani, auteur de la motion.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville. Je tiens à remercier le Conseil municipal pour ses réponses et pour les démarches réalisées auprès de la direction des écoles primaire et enfantine, qui sont les principaux concernés par le projet Win3.

Pour le côté pédagogique, le Conseil municipal a également pris langue avec le Service de l'enseignement de la République et Canton du Jura. Ce service de l'enseignement assure la gestion de l'école obligatoire jurassienne. Il exerce la responsabilité des domaines de la pédagogie, de la pédagogie spécialisée, des ressources humaines et de la gestion organisationnelle de l'école.

Le Service de l'enseignement relève que le projet Win3 est un programme validé par les autorités jurassiennes.

Les directions d'écoles sont donc compétentes pour conclure la convention avec Pro Senectute Arc jurassien, moyennant l'accord des communes, lesquelles assument les coûts.

Concernant les coûts de ce projet, vous trouvez les chiffres dans la réponse du Conseil municipal. Vous pouvez remarquer que ce projet n'occasionne pas des coûts exorbitants pour le réaliser.

Le Conseil municipal précise qu'aucun montant n'est inscrit au budget 2026 et que les critères d'un crédit hors budget ne sont pas donnés. La mise en œuvre pourrait intervenir pour l'année scolaire 2026-2027, avec une facturation en 2027.

Cette manière de faire va permettre au Conseil municipal, si vous acceptez la motion, d'avoir le temps pour mettre en place ce projet en collaboration avec Pro Senectute Arc jurassien.

Je suis ravi d'apprendre que la direction de l'école primaire donne un préavis favorable et est prête à s'investir pour réaliser le projet Win3. Et je suis très satisfait de savoir que cinq classes sont déjà partantes.

En conclusion, cette motion qui demande de réaliser le projet Win3 vise l'objectif de permettre à trois générations de collaborer, de mettre en place la compréhension entre les générations.

Et grâce à un contact régulier, sensibiliser toutes les parties impliquées à l'environnement de l'autre et favoriser l'échange.

Merci de votre écoute et de suivre les recommandations du Conseil municipal qui vous invite à accepter la motion.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. La discussion continue. Mme Sandrine Juillard.

Mme Sandrine Juillard : Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. A Valbirse, l'école dans laquelle j'enseigne, le projet Win3 est mis en place depuis plusieurs années. Je n'y participe actuellement pas moi-même avec mes élèves, car le nombre de classes est limité et l'enthousiasme très présent, les places sont très prisées. D'après les collègues vivant cette expérience, tous sont conquis. Certains répétant même le projet depuis plusieurs années déjà. Dans sa motion, Patrizio Robbiani écrit, je cite : « Win3 c'est simplement un projet qui permet d'être trois fois gagnants. » Je ne peux qu'approuver cette remarque, contraintes moindres et bénéfice maximal pour chacun des partenaires. Le senior n'enseigne pas, il n'évalue pas, il partage son expérience et son temps. L'enseignant ne forme pas un stagiaire, il délègue des tâches et se repose sur une personne de confiance. Les élèves et le senior nouent souvent une belle relation, ils découvrent une personne disponible et à l'écoute, une nouvelle référence. En effet, trois fois gagnants. Le senior est quant à lui valorisé. C'est pour toutes ces raisons que je vous encourage à accepter la motion de Patrizio Robbiani pour le projet Win3. Merci pour votre écoute.

M. le Président : Merci Mme Sandrine Juillard. La discussion continue. M. Claude Mottaz.

M. Claude Mottaz : Monsieur le Président, chers collègues. J'ai juste une question au Conseil municipal. Est-ce qu'il y a un nombre limite de classes possibles. On lit dans la réponse qu'il y a cinq enseignantes intéressées, mais s'il y en avait eu dix ou si l'année suivante il y en a dix, quinze, est-ce qu'il y a un quota qui est fixé ?

M. le Président : Merci M. Claude Mottaz. M. Pierre Sauvain.

M. Pierre Sauvain : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Non, pour l'heure il n'y a pas de quota qui est fixé, mais ce quota sera fixé évidemment pour des raisons budgétaires. Aujourd'hui on n'en est pas là puisque seules cinq enseignantes se sont manifestées. Donc on considère qu'on peut assumer financièrement ce projet. Evidemment que s'il devait y en avoir vingt, ce qui est difficile à Moutier, on se poserait des questions d'ordre budgétaire. Mais aujourd'hui il n'y a pas de restrictions à ce niveau-là.

M. le Président : Merci M. Pierre Sauvain. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

Par 36 voix, la motion No 1870 – MO 757 est acceptée.

12. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Patrizio Robbiani (PSA) intitulée : « Mettre en ligne le planning des salles de sports et des infrastructures communales » (No 1876 – MO 759)

La motion charge le Conseil municipal de placer sur le site Internet de la Municipalité la planification des réservations des salles de sport et des infrastructures communales et de permettre les réservations en ligne.

Afin de répondre aux auteurs de l'intervention parlementaire, le Conseil municipal a consulté le service des Infrastructures. Ce dernier a lancé, début 2025, le projet de mise en ligne des réservations de salles et du matériel communal, en collaboration avec le Service informatique du canton de Neuchâtel, propriétaire du programme Gelore, utilisé par la Municipalité de Moutier.

Ce projet demande des ressources importantes et avance plus lentement que prévu. La mise en ligne des réservations est prévue pour le 1^{er} trimestre 2026. Il sera procédé à une communication spécifique quelques mois avant afin de préparer les utilisateurs à cette nouvelle procédure.

A noter que la modification de la manière de procéder impliquera des changements dans les habitudes actuelles :

- Les réservations ponctuelles devront impérativement respecter les délais fixés par le règlement communal. Une demande hors délai ne pourra plus être prise en considération.
- Les locations annuelles continueront à être traitées directement par la responsable des réservations.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à accepter la motion.**

M. Pierre Coullery, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme vous l'aurez aussi constaté cette fois-ci dans la réponse, le Conseil municipal vous recommande d'accepter cette motion. A l'instar du motionnaire, le Conseil municipal a constaté que la situation actuelle n'est pas satisfaisante, tant pour l'utilisateur que pour le service qui en assume la gestion. Avec des demandes de réservations en constante augmentation, cette gestion s'avère en effet très chronophage. Un projet de mise en ligne des réservations de salles et du matériel communal a été initié au début de l'année. Mais comme pour d'autres projets, sa mise en œuvre nécessite des ressources importantes, qui n'avance donc pas aussi vite que nous le souhaiterions.

Encore signaler que la situation actuelle est relativement confortable pour les utilisateurs. En effet, toutes leurs demandes sont traitées en principe, même si elles arrivent en retard. Or il y a toujours de bonnes raisons d'être en retard, on le sait tous et toutes, et notre administration veut aussi de son côté servir au mieux la population. Ce ne sera plus possible à l'avenir avec le nouveau système. Il faut le savoir. Les utilisateurs devront donc changer leurs habitudes. Nous sommes conscients que nous devons soigner la communication à l'attention des clubs sportifs, des partis politiques ou autres associations qui utilisent nos infrastructures. Je vous remercie de votre attention et vous invite à accepter cette motion.

M. le Président : Merci M. Pierre Coullery. M. Patrizio Robbiani, auteur de la motion.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville. Je tiens à remercier le Conseil municipal pour ses réponses et d'avoir consulté le service des Infrastructures à ce sujet.

Je suis satisfait d'apprendre que le service des Infrastructures a déjà commencé en début 2025 le projet de mise en ligne des réservations de salles et du matériel communal. Ceci en collaboration avec le service Informatique du canton de Neuchâtel, propriétaire du programme Gelore, utilisé par la Municipalité de Moutier.

Heureux également de savoir que la mise en ligne des réservations est prévue pour le 1er trimestre 2026.

Je suis bien conscient que ce genre de projet demande des ressources importantes et qu'il faut du temps entre sa réalisation et la mise en ligne sur le site Internet de la ville.

Cependant, lorsque celui-ci sera opérationnel, il permettra :

- De décharger le personnel du service des Infrastructures, parcs et promenades.
- D'obtenir pour le personnel du service des Infrastructures, parcs et promenades plus de temps pour réaliser d'autres tâches.
- De permettre une visualisation rapide de l'état de réservation des salles de sports et du matériel communal.
- De ne plus avoir de conflits de dates avec d'autres club et sociétés.
- Pour les utilisateurs un gain de temps pour réaliser les réservations.

En conclusion : L'objectif de cette motion est de permettre à toutes personnes ou responsables de sociétés sportives et culturelles de prendre connaissance des diverses réservations de salles de sport et du matériel communal et d'avoir la possibilité de réaliser des réservations en ligne sur les plages horaires qui sont encore libres.

Merci de votre écoute et de suivre les recommandations du Conseil municipal qui vous invite à accepter la motion.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, la motion No 1876 – MO 759 est acceptée.

13. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA relative à la mise en place d'un plan général de fauchage des espaces verts prévôtois (No 1878 – MO 761)

La motion charge le Conseil municipal d'élaborer un plan de fauchage raisonné et tardif, en collaboration avec les professionnels de la commune, dans les zones urbaines et de favoriser le développement de prairies fleuries, ce qui concorde avec le plan climat de la République et Canton du Jura. Il est également demandé la promotion du fauchage raisonné et tardif chez les privés.

La Municipalité partage l'objectif de gestion cohérente, écologique et durable des espaces verts communaux. Depuis plusieurs années, elle adapte ses pratiques d'entretien en intégrant progressivement les principes de la gestion différenciée. Cette approche vise à concilier les exigences esthétiques, fonctionnelles et écologiques selon les usages et les localisations des surfaces. Actuellement :

- Les zones à vocation récréative ou sportive (parcs, terrains de jeux, abords d'infrastructures publiques) font l'objet d'un entretien régulier garantissant la sécurité et le confort des usagers.
- Les talus, friches, accotements et espaces périphériques sont fauchés une à deux fois par an, selon la végétation et la sensibilité écologique du site.
- Certaines surfaces sont déjà gérées de manière extensive, favorisant la biodiversité (prairies fleuries, bandes refuges, zones de fauche tardive, etc.).

En ce sens, la demande formulée par la motion est déjà en grande partie appliquée dans les pratiques actuelles, même si ces interventions ne sont pas encore planifiées de manière formelle ni documentées dans un plan général de fauchage.

Le service des Infrastructures, parcs et promenades reconnaît l'intérêt d'un plan général de fauchage recensant l'ensemble des surfaces communales et définissant la typologie des zones (intensives, extensives, naturelles, ornementales), la fréquence et la période de fauche adaptées à chaque type de surface, les objectifs écologiques (favoriser la flore locale, les pollinisateurs, la réduction des émissions et du bruit, etc.), ainsi que les aspects opérationnels et budgétaires liés à sa mise en œuvre.

La réalisation d'un tel plan requiert un important travail de relevé, de cartographie et de coordination interservices. A l'heure actuelle, la charge opérationnelle liée à l'entretien courant du domaine public, aux projets et à la gestion des chantiers ne laisse que peu de marge pour des travaux d'étude supplémentaires.

A terme, le Conseil municipal retient l'option de l'élaboration d'un plan de gestion des espaces verts communaux, qui inclurait notamment un plan général de fauchage, une cartographie complète des surfaces, des principes de gestion différenciée, ainsi que des recommandations écologiques et techniques.

Ce document constituerait un outil de planification et de pilotage durable, permettant une gestion harmonisée du domaine vert communal. Sa réalisation nécessitera une planification pluriannuelle.

S'agissant de l'information aux citoyennes et citoyens, un lien sera mentionné sur le site internet de la Municipalité, renvoyant au guide « Jardins vivants » élaboré par la République et canton du Jura (<https://www.jura.ch/jardinsvivants>).

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à accepter la motion**, qui est déjà partiellement réalisée.

M. Pierre Coullery, rapporteur du Conseil municipal. Mesdames, Messieurs. Je reviens encore une fois vers vous. Concernant la motion, ici, nous avons aussi une réponse du Conseil municipal qui est positive, donc qui vous recommande aussi d'accepter cette motion. Quelques mots quand-même. Bien que la pratique ne soit pas formalisée, notre commune applique depuis plusieurs années déjà le fauchage raisonné et tardif. Je profite de l'occasion pour remercier ici notre jardinier en chef, Fabrice Aubry, et son équipe pour leur travail. Celui-ci est moins visible que les arrangements floraux par exemple, mais tout aussi important. Le Conseil municipal partageant pleinement les préoccupations de la motionnaire, nous devons faire notre possible pour protéger la biodiversité sur le territoire communal. Une information à la population est prévue sur le site internet de la commune. Il y aura un lien sur le guide « Jardins vivants » édité par le canton du Jura, que je vous invite à consulter. Ce programme vise à réduire l'usage de pesticides de synthèse par les particuliers. Nous pouvons considérer que la motion est donc déjà partiellement réalisée. Il restera à élaborer un plan de gestion pluriannuel des espaces verts communaux. Ce travail s'annonce conséquent, il demandera d'importantes ressources humaines et techniques et prendra donc un certain temps. Je vous remercie de votre attention et vous invite à accepter la motion.

M. le Président : Merci M. Pierre Coullery. Mme Jeanne Lusa, auteure de la motion.

Mme Jeanne Lusa : Monsieur le Président, chers collègues. Les lobbys de bourdons et des hérissons vous remercient infiniment. Moi aussi d'ailleurs. La problématique de la biodiversité urbaine est toujours extrêmement particulière, elle est en diminution et, actuellement, lorsqu'il y a des budgets qui sont un peu plus serrés, c'est souvent de ce côté-là qu'on ne va pas faire évoluer les choses. Donc je trouvais important que, officiellement, nous ayons un plan de fauche qui soit mis en place dans notre ville. Je vous remercie d'accepter la motion.

M. le Président : Merci Mme Jeanne Lusa. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, la motion No 1878 – MO 761 est acceptée.

14. Réponse du Conseil municipal à la motion du PCSI intitulée : « Former aux gestes qui sauvent ! » (No 1879 – MO 762)

La motion charge le Conseil municipal d'organiser des cours de premiers secours pour les élèves des différentes années de l'école obligatoire, permettant de sensibiliser et d'équiper les jeunes à intervenir efficacement en cas d'urgence.

Afin de répondre aux auteurs de l'intervention parlementaire, le Conseil municipal a consulté les directions des écoles primaire et secondaire. Ces dernières observent que les établissements de la scolarité obligatoire sont soumis à un Plan d'études déjà complet et chargé.

Certes, une certaine marge de manœuvre existe, mais des priorités doivent être fixées parmi tous les thèmes qui mériteraient d'être développés en complément de la formation initiale.

L'école primaire organise des cours dispensés par l'association des "Jeunes Sauv'coeurs" et financés par le canton de Berne (jusqu'à 10 leçons par classe et par année).

L'école secondaire ne s'est pas encore intégrée à cette dynamique.

L'organisation scolaire bernoise donne ainsi les moyens de dispenser de tels cours.

De manière générale, le Conseil municipal observe que le Plan d'études romand a été élaboré de façon réfléchie par les instances compétentes. Dans ce domaine, la marge de manœuvre de l'autorité municipale est très restreinte. Au cas d'espèce, il appartient le cas échéant à la direction des établissements de fixer les priorités du contenu des programmes scolaires.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à rejeter la motion.**

M. Pierre Sauvain, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le sujet est important et l'intention est certainement louable. D'ailleurs vous pouvez constater que l'apprentissage des gestes qui sauvent est déjà intégré au programme scolaire. Avec la possibilité donnée aux directions d'écoles de les organiser ou non. Vous constaterez également dans notre réponse que le nombre de leçons, particulièrement à l'école secondaire, est déjà très important et qu'il n'est pas du tout facile d'en intégrer encore d'autres sans prendre le risque de surcharger le temps scolaire. En tout cas il ne nous paraît pas judicieux que ce type de cours, ou d'autres d'ailleurs, soit imposé aux écoles par l'autorité politique. La volonté doit venir des directions, qui peuvent tenir compte de la charge de travail des élèves et des plages-horaires disponibles. C'est pour cette raison que le Conseil municipal vous propose de refuser cette motion.

M. le Président : Merci M. Pierre Sauvain. M. Julien Berthold, auteur de la motion.

M. Julien Berthold : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour rappel, en Suisse, l'arrêt cardiaque extrahospitalier entraîne chaque année entre 8'000 et 10'000 décès. Ce qui signifie un décès toutes les 90 minutes. Plus de 70% de ces arrêts cardiaques se produisent à domicile. Les statistiques montrent que les chances de survie d'une victime d'un arrêt cardiorespiratoire diminuent de 10% pour chaque minute écoulée avant le début des manœuvres de réanimation. Il s'avère donc essentiel de former un maximum de personnes aux gestes qui sauvent.

La réponse du Conseil municipal à ma motion ne me satisfait pas. Je suis heureux d'apprendre que les formations aux premiers secours existent à l'école primaire, mais d'après la réponse du Conseil municipal celles-ci sont actuellement financées par le canton de Berne. Le Conseil municipal peut-il dès lors nous renseigner sur la pérennité de ces formations dès l'année prochaine, dans le nouveau contexte jurassien ? Ensuite, même si je comprends que le plan d'étude est déjà bien chargé à l'école secondaire, je pense qu'il est tout de même envisageable de consacrer quelques heures par année à ce sujet d'importance.

A titre de comparaison, une formation BLS AEDSRC complète certifiante dure une demie journée. On ne parle donc pas ici d'ajouter une leçon chaque semaine, mais je pense qu'il est possible d'organiser cela une fois par an. La motion a volontairement été rédigée d'une manière ouverte, afin de laisser aux spécialistes de l'éducation le soin d'organiser cette formation sous la forme la plus appropriée. Si une formation obligatoire s'avérait vraiment impossible à intégrer dans les heures de cours, il serait aussi envisageable de rendre les cours facultatifs et proposer un mercredi après-midi par exemple.

Compte tenu de ce qui précède, je vous recommande fortement l'acceptation de cette motion, qui n'est pas si contraignante que ça, au vu des bénéfices escomptés. Merci.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

Par 19 voix contre 17, la motion No 1879 – MO 762 est acceptée.

15. Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche demandant un renforcement de l'éducation aux médias dans les établissements scolaires de Moutier (No 1880 – MO 763)

La motion charge le Conseil municipal d'encourager la formation du corps enseignant à l'éducation aux médias et de prendre langue avec les personnes ou institutions compétentes afin de renforcer l'éducation aux médias dans les écoles.

Afin de répondre aux auteurs de l'intervention parlementaire, le Conseil municipal a consulté les directions des écoles primaire et secondaire. Ces dernières relèvent que les établissements scolaires sont soumis au Plan d'études romand dans lequel l'éducation numérique figure en tant que branche obligatoire.

Les objectifs d'apprentissage sont les suivants :

- S'initier à un regard sélectif et critique face aux médias ;
- Développer son esprit critique face aux médias ;
- Analyser et évaluer des contenus médiatiques.

Les enseignants d'éducation numérique ont été formés par la HEP et suivent une formation continue.

L'éducation aux médias est ainsi abordée durant la scolarité obligatoire dans la mesure des moyens à disposition. Un réel renforcement ne peut guère entrer en ligne de compte.

De manière générale, le Conseil municipal observe que le Plan d'études romand a été élaboré de façon réfléchi par les instances compétentes. Dans ce domaine, la marge de manœuvre de l'autorité municipale est très restreinte.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à rejeter la motion**.

M. Pierre Sauvain, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je confirme la réponse que vous avez sous les yeux. Comme tout à l'heure, je rappelle que le Conseil municipal estime qu'il n'appartient pas aux autorités communales de s'immiscer dans la répartition des leçons, encore moins dans les plans d'étude. La direction d'école, ainsi que les pédagogues qui concoctent les bases de la scolarité sont bien mieux armés que nous pour savoir ce que les élèves doivent apprendre et à quel moment. C'est particulièrement pour cette raison que nous vous demandons de refuser cette motion. Merci.

M. le Président : Merci M. Pierre Sauvain. M. Aitor Meyer, auteur de la motion étant absent, je donne la parole à M. Léonard Paget des Jeunes progressistes de gauche.

M. Léonard Paget : Bonsoir à toutes et tous. Nous prenons note de l'invitation par le Conseil municipal à refuser la motion. S'il est vrai que la commune n'est pas compétente quant à la formation des enseignants et des enseignantes et à la rédaction des programmes, nous regrettons que le Conseil municipal se cache derrière cet argument pour rejeter cette motion.

En effet, la formulation du second point de la motion nous semble suffisamment large pour mettre en place un projet de promotion de l'éducation aux médias complétant les prérogatives du plan d'étude romand à ce sujet. Ainsi, nous estimons que notre motion est compatible avec une action de la ville et qu'elle n'outrepasse pas ses compétences. De plus, une motion du PSA avait été acceptée en 2021, afin de promouvoir, via un projet, l'égalité de genre dans les structures scolaires. Nous estimons qu'il est possible et pertinent d'en faire de même avec l'éducation aux médias. Quant à la thématique en tant que telle, il suffit de voir le flot de contenus médiocres et de désinformation produits par l'intelligence artificielle générative pour saisir qu'il faut agir à tous les niveaux et donc aussi à l'échelon communal. Merci.

M. le Président : Merci M. Léonard Paget. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

Par 32 voix contre 2, la motion No 1880 – MO 763 est rejetée.

16. Réponse du Conseil municipal au postulat des Jeunes progressistes de gauche relatif au soutien financier des milieux associatifs en vue du transfert (No 1865 – PO 159)

Le postulat charge le Conseil municipal de prendre des mesures d'aide financière, à tout le moins transitoires, pour le soutien du milieu associatif, en vue du transfert à la République et Canton du Jura.

L'intervention part du constat que le milieu associatif prévôtois touchera moins d'argent dans le régime jurassien. Il s'agit avant toute chose de nuancer ces propos. En effet, le mode de financement est différent entre les cantons de Berne et du Jura.

Dans le canton de Berne, c'est le Conseil du Jura bernois (CJB) qui est l'interlocuteur unique des requérants en matière de subventions.

Dans le Canton du Jura, deux demandes peuvent être déposées selon les cas : l'une auprès de la République et Canton du Jura et l'autre à la Loterie Romande (LoRo). La LoRo intervient financièrement dans le cadre de projets et non dans le fonctionnement ordinaire de l'association demandeuse.

L'attribution annuelle des bénéfices LoRo au canton du Jura s'élève à 7,3 millions, soit 1,2 million pour le fonds d'utilité publique du Gouvernement, 0.9 million dévolu au fonds du sport et 5,5 millions à la délégation jurassienne LoRo. Concrètement, la LoRo peut intervenir dans le cas précis de la rénovation d'installations sportives ou de l'organisation d'un événement culturel (concert, etc.). Ce modèle de subventionnement favorise les associations et autres sociétés qui mettent sur pied des manifestations et, partant, contribuent à l'animation de la ville et de la région.

A cet égard, le Conseil municipal invite l'ensemble des acteurs culturels, sportifs et associatifs à préparer avec soin (et de manière anticipée) les dossiers de demande de participation financière.

Au surplus, le Conseil municipal salue le travail des associations locales dans leur quête parfois originale – mais surtout permanente – de sponsoring. Il ne manquera pas, en temps opportun, de tirer un premier bilan du modèle de subventionnement jurassien en matière de culture, de sport et de sociétés locales.

A ce stade, la Municipalité poursuit son travail de communication et rappelle qu'en dehors de la soirée d'information à laquelle font référence les auteurs du postulat, le Guide pratique du transfert contient toutes les informations nécessaires en la matière.

A noter que la proposition de facturation des salles a été retenue dès l'élaboration du budget 2006. Lors du bouclage des comptes 2025, la location des salles a été comptabilisée à hauteur de Fr. 45'234.—, représentant les 18 % des prévisions imaginées en 2006.

Le Service des Infrastructures estime que le règlement tarifaire en vigueur répond de manière adéquate à la demande formulée dans le postulat. Voici quelques exemples concrets illustrant la politique tarifaire actuelle :

- Gratuité pour les catégories d'âge de moins de 20 ans ;
- Réduction de 50 % sur le tarif de base pour les locations annuelles ;
- Clubs bénéficiant d'une réduction supplémentaire de 50 % sur le tarif déjà réduit.

Ainsi, les rabais accordés, tenant compte de la proportion de membres de moins de 20 ans, de la durée de la location et de certaines réductions exceptionnelles, varient entre 50 % et 99 %.

Le Service des Infrastructures considère que la politique tarifaire de la Municipalité est conforme aux attentes exprimées dans le postulat.

Au vu de ce qui précède, Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à rejeter le postulat.**

M. Pierre Coullery, rapporteur du Conseil municipal. Mesdames, Messieurs, je reviens encore vers vous. Pour cette réponse, vous avez pu prendre connaissance de la réponse, qui me paraît assez claire. Il y a pas mal de choses qui ont été faites comme vous pouvez le constater. Je pense que les associations ont toutes eu assez d'informations et puis elles savent maintenant où s'adresser pour obtenir du financement, des subventions. Il y a eu ici même une séance intéressante avec la Loterie romande où les choses ont été bien expliquées. Il était question aussi du fonds pour le sport, donc je crois que tout a été dit, donc il n'y a pas forcément besoin de faire plus que ce qui a déjà été fait pour les associations et clubs sportifs. Merci.

M. le Président : Merci M. Pierre Coullery. M. Léonard Paget, auteur du postulat.

M. Léonard Paget : Rebonsoir. Nous regrettons la réponse négative du Conseil municipal à notre postulat. Pour nous, la situation dans laquelle se trouve la commune à la veille de son transfert est exceptionnelle et le changement de système que nous nous apprêtons à vivre risque de mettre en péril la vie associative en Prévôté. Elle est déjà fragilisée, ce qui nous semble notamment dû au manque de bénévoles et une dynamique ralentie depuis l'épidémie de Covid.

En témoignent les différentes questions lors de la séance d'information prévue à destination des associations et du milieu culturel qui se montraient plus craintifs. Certes des aides sont possibles et sont à demander à la Loterie romande. Mais celles-ci sont délivrées seulement sur dossier et pour des événements ponctuels. Qu'en est-il des associations dont les activités ne se prêtent pas à de telles manifestations ? Nous regrettons le manque de créativité du Conseil municipal et l'invitons à trouver des mesures transitoires à destination des associations qui font vivre notre ville. Nous vous invitons donc à accepter le postulat.

M. le Président : Merci M. Léonard Paget. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

Par 32 voix contre 1, le postulat No 1865 – PO 159 est rejeté.

17. Réponse du Conseil municipal au postulat de M. Mathieu Houmard (PSA) intitulée : « Trie, la planète te dit merci ! » (No 1875 – PO 160)

Le postulat charge le Conseil municipal de remplacer progressivement les poubelles publiques et les poubelles des bâtiments communaux existantes par des poubelles de tri sélectifs.

Service des Infrastructures

Le Service des Infrastructures met actuellement à disposition plusieurs poubelles dans les bâtiments communaux. Certes, il ne s'agit pas de poubelles de tri sélectif au sens strict, mais des récipients pour toutes sortes de déchets.

Comme déjà mentionné dans la réponse à l'interpellation N° 1825 - IN 520 relative à la piscine municipale, les constats dans les immeubles et les écoles se révèlent toutefois moins préoccupants.

À ce jour, des espaces dédiés au tri (papier, cartons, aluminium, PET et déchets ménagers) sont proposés dans chaque infrastructure. Malgré ces dispositifs, le service doit malheureusement constater que les poubelles présentes dans les différents locaux (classes, bureaux, salles de conférence) contiennent encore un mélange de toutes sortes de déchets. Cette mesure, bien que réalisable, entraînerait toutefois des impacts financiers et organisationnels notables, notamment l'acquisition et la mise en place d'un grand nombre de poubelles de tri ou de contenants spécifiques dans chaque local et l'augmentation du temps de travail du personnel de conciergerie, qui devrait gérer la collecte et assurer un contrôle accru du tri.

Si les usagers sont sensibilisés à l'importance du tri des déchets, force est de constater que les bons gestes sont souvent négligés. Le tri ne dépend pas uniquement de la disponibilité de poubelles adaptées, qui existent déjà, mais avant tout du comportement citoyen de chacune et de chacun.

Service des Travaux publics

En raison de l'ensemble des éléments énoncés ci-après, le Service des Travaux Publics n'est pas favorable à la mise en place de poubelles de tri sélectif en ville. En effet, une poubelle de tri sélectif a un coût d'achat 2.5 fois plus élevé qu'une poubelle standard.

De plus, le tri sélectif va nécessiter une fréquence plus importante de passage pour vider les compartiments relatifs à un certain type de déchets comme le PET et le verre (plus volumineux).

Concernant le verre, il appartiendra au voyer d'effectuer le tri par couleur et plus aux citoyens, donc du temps de travail supplémentaire, ce qui est également contreproductif dans le domaine éducatif. Il ne faut pas oublier que la récolte du verre engendre du bruit lorsque les bouteilles tombent l'une sur l'autre ou se brisent.

Tous les déchets dont la commune effectue le ramassage sont évacués le jour même chez Celtor. Ce type de poubelles va nécessiter l'achat de conteneur supplémentaire pour un stockage intermédiaire (papier, carton) et se traduira par l'utilisation de 2 à 3 fois plus de sacs à poubelle, ce qui n'est pas économique ni écologique. Tout cela aura un coût financier et pose un problème concernant le lieu de stockage (manque de place).

Actuellement, très peu de villes en Suisse ont adopté ce système. Celles qui l'ont fait ont choisi des secteurs bien spécifiques car, bien trop souvent, le tri sélectif n'est pas respecté. Certaines communes ont même été contraintes à trier à nouveau les déchets issus de telles poubelles installées dans le centre de leur ville, occasionnant ainsi une charge supplémentaire tant au niveau des ressources humaines que sur le plan financier.

En résumé, l'installation de ce type de poubelles n'est pas économique, entraînera un coût plus élevé qu'actuellement, tant pour la mise en place que pour l'utilisation. Elle ne va pas diminuer les incivilités. Il semble plus approprié et pédagogique que ce type de poubelles soit utilisé uniquement dans les bâtiments communaux et plus spécifiquement dans les écoles.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à rejeter le postulat.**

M. Stéphane Girardin, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous reconnaissons que cette interpellation a un but tout à fait louable et nous comprenons la volonté de son signataire. Vous aurez cependant remarqué que la réalité du terrain met un frein à cet élan. En effet, les services concernés ont pris des renseignements soit dans les bâtiments communaux, soit dans d'autres localités, et le constat est le même partout. Ces poubelles sont beaucoup plus onéreuses à l'achat et leur efficacité est malheureusement aléatoire. De plus, le risque lié aux travaux supplémentaires notamment de triage et de conditionnement des différents déchets est trop contraignant. Comme vous l'aurez compris, la Municipalité n'est actuellement pas favorable au remplacement de nos poubelles de qualité et durables. Cependant, par curiosité, j'ai fait quelques recherches et j'ai trouvé un schéma intéressant du DFAE. Voici quelques renseignements afin de terminer sur une bonne note. En Suisse, nous sommes parmi les champions du monde de recyclage. Nous recyclons 94% du verre, 94% de l'aluminium, 86% du fer blanc et 82% des bouteilles en PET. On collecte 152 kg de vieux papier par habitant par année, ce qui veut donc dire que nous recyclons 52% des déchets et les 48 autres sont transformés en énergie dans des usines d'incinération. Ce qui veut donc dire que 0% des déchets ménagers finissent dans des décharges. Ceci pour preuve que les Suisses sont d'excellents recycleurs, du moins à domicile. On peut déjà donc espérer que la planète nous dit déjà un peu merci.

M. le Président : Merci M. Stéphane Girardin. M. Mathieu Houmard, auteur du postulat.

M. Mathieu Houmard : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Suite à la réponse détaillée du Conseil municipal, je souhaite annoncer le retrait de mon postulat. Je tiens tout d'abord à saluer les initiatives déjà en place dans les bâtiments communaux, dans les écoles, où des espaces de tri existent pour le papier et le carton, le PET, l'aluminium et les déchets ménagers. Ces dispositifs montrent que la commune agit concrètement là où c'est possible et pertinent. La réponse du Conseil municipal met également en évidence une réalité que nous devons accepter. Dans les lieux publics, le tri sélectif fonctionne mal. Principalement en raison des incivilités et du non-respect des consignes de tri, malgré la sensibilisation déjà existante. Par ailleurs, le coût élevé de ces poubelles, environ deux fois et demi plus cher que les poubelles standards, ainsi que des contraintes logistiques et le travail supplémentaire pour les services communaux rendent aujourd'hui ce système peu réaliste à l'échelle de toute la ville. En revanche, je retiens un point important. Le tri est jugé pertinent et pédagogique dans les bâtiments communaux et tout particulièrement dans les écoles. C'est dans ces lieux que les bonnes habitudes se construisent. Par contre je forme donc le vœu que cette démarche puisse à l'avenir être consolidée et étendue progressivement à l'ensemble des bâtiments communaux et aux établissements scolaires. Dans cet esprit, en tenant compte des différents éléments présentés, je retire mon postulat avec la conviction que la volonté écologique doit rester pragmatique et efficace. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci M. Mathieu Houmard.

Le postulat No 1875 – PO 160 est rayé du rôle des interventions parlementaires.

18. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI intitulée : « Insécurité et vols à la gare » (No 1881 – IN 534)

Préambule :

Le sentiment d'insécurité correspond à la perception ou au ressenti subjectif de danger qu'éprouve un individu ou un groupe face à la possibilité d'être victime d'un acte de délinquance, de violence ou de toute autre menace.

Il se distingue de l'insécurité réelle, qui se mesure à partir de faits objectifs comme les statistiques criminelles.

Plusieurs éléments peuvent renforcer ou atténuer ce sentiment :

- Environnement physique : éclairage public, propreté, dégradation urbaine, isolement des lieux ;
- Facteurs sociaux et économiques : chômage, pauvreté, inégalités ;
- Facteurs médiatiques et politiques : traitement des faits divers, discours publics sur la sécurité ;
- Expériences personnelles : vécu ou témoignage d'agressions, ou encore peur transmise par l'entourage.

Le sentiment d'insécurité peut avoir des effets sociaux et comportementaux :

- Réduction des déplacements ou de la participation à la vie publique ;
- Méfiance envers autrui ou envers certaines catégories sociales ;
- Pression sur les autorités pour renforcer la présence policière ou les politiques de sécurité.

Le sentiment d'insécurité est une réalité sociale complexe, mêlant émotions, perceptions et contexte. Même en l'absence d'une hausse réelle de la criminalité, ce sentiment peut persister et influencer les comportements ainsi que les politiques publiques.

Constats et informations :

La Police administrative effectue des passages réguliers sur le secteur de la gare et aux abords de celle-ci. Toutefois, il est bon de savoir qu'en Suisse le territoire des gares est placé sous une juridiction fédérale ; ce faisant, les infractions qui pourraient y être constatées relèvent principalement de la compétence de la Police des transports et de la Police cantonale. C'est pourquoi, en lien avec la présente interpellation, les CFF et la Police cantonale bernoise ont été sollicités quant à leurs constatations et à leurs points de vue, soit :

CFF :

La situation actuelle en gare de Moutier ne présente aucun élément suggérant une situation d'insécurité exceptionnelle. Le nombre d'événements de sûreté et de réactions de la clientèle y est inférieur à la moyenne observée dans les autres sites du périmètre. Depuis le début de l'année, six dénonciations ont été établies à Moutier - toutes en lien avec l'absence de titre de transport valable, et exclusivement à bord des trains. Aucun phénomène de regroupement de personnes marginalisées n'a été constaté en gare, contrairement à d'autres sites de taille comparable.

Police cantonale bernoise :

Cette année, la police n'a pas constaté une augmentation particulière d'interventions à la gare de Moutier. Dix interventions s'y sont déroulées depuis le début de 2025 pour des infractions mineures, la plus grave étant des lésions corporelles simples (spray au poivre au visage) entre deux personnes qui se connaissaient. Plusieurs autres interventions sont le fait d'appels en renfort de la police des transports, ceci principalement afin d'établir l'identité de voyageurs démunis de titre de transport. Un vol de e-trottinette et huit vols de vélo ont été signalés sur le périmètre de l'avenue de la Gare, contre seize cas de vols de cycles en 2024. Bien que la gare soit un lieu de passage très fréquenté par de nombreux usagers, il n'a pas été constaté de regroupement de personnes qui squattent à cet endroit.

Conclusion :

En regard des éléments et des informations qui précèdent, la situation en gare de Moutier n'est pas aussi critique qu'elle y paraît. Le ressenti très individuel de l'insécurité n'est certainement pas étranger à l'appréciation et au constat parfois négatifs émis de la part des usagers.

A ceci s'ajoute le fait que, de par sa fonction, une gare est en quelque sorte "une ville dans la ville", dans laquelle défile, attend, part et arrive un flux important et quotidien de personnes.

Comme mentionné, ce secteur fait l'objet d'une attention régulière des services de sécurité concernés, et cette vigilance perdurera eu égard à ses particularités.

M. Clément Piquerez, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Vous avez pu prendre connaissance du rapport du Conseil municipal ainsi que des réponses de nos partenaires actifs dans le secteur de la gare. Je les confirme en tout point et je peux répondre aux questions de l'interpellation.

Le Conseil municipal est-il au courant des affaires ?

Le Conseil municipal n'a pas enregistré davantage de mécontentements que par le passé concernant la situation décrite dans l'interpellation. Toutefois, il peut confirmer que ce secteur fait l'objet d'une attention régulière de la part des services d'ordre impliqués dans le secteur. Les rapports reçus indiquent une situation stable, voire en léger recul.

Des discussions sont-elles en cours avec la police à ce sujet ?

Oui des échanges réguliers ont lieu entre la Police administrative et la Police cantonale au sujet de la sécurité sur l'ensemble du territoire prévôtois. Dans le cadre du contrat de ressources liant la ville à la Police cantonale, le secteur de la gare est identifié comme un point sensible depuis plusieurs années. Cela implique une présence policière accrue, principalement préventive. Ce qui peut parfois donner l'impression d'une problématique plus importante qu'elle ne l'est réellement.

Quelle solution pourrait être mise en place pour améliorer cette situation ?

Le Conseil municipal peut dans le cadre du contrat de ressources, signaler à la Police cantonale les secteurs nécessitant une attention particulière. La gare figure déjà parmi ces points sensibles et elle continuera de bénéficier d'une surveillance renforcée à l'avenir. Il y a une possibilité de mettre en place une vélos-station sécurisée, c'est une offre des CFF, mais ces services sont payants. Donc on réfléchira à prendre contact avec les CFF pour la mise sur pied de cette vélos-station sécurisée. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci M. Clément Piquerez. M. Julien Berthold vous déclarez-vous satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

De sa place, M. Julien Berthold se déclare satisfait de la réponse donnée.

19. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Mme Sandra Monnerat Choffat (PSA) intitulée : « Serait-il envisageable que la commune de Moutier propose un espace de travail au jeunes étudiants/apprentis en période d'examens ? »

Le Conseil municipal a pris connaissance, avec intérêt, de la proposition visant à mettre à disposition un espace communal destiné aux étudiants et apprentis durant les périodes d'examens. À ce jour, la commune ne dispose pas de lieu spécifiquement dédié à cet usage. La bibliothèque municipale reste probablement l'espace le plus adapté au travail individuel, mais sa capacité et ses horaires ne permettent pas toujours de répondre aux besoins.

D'autres salles communales pourraient être adaptées, notamment celles de la Maison Prévôtoise (Av. de la Liberté 5), de l'école secondaire ou les combles au-dessus de la Bibliothèque (Av. de la Liberté 13).

Il serait ainsi techniquement possible de mettre à disposition une salle équipée de tables, chaises et d'un accès Wi-Fi pour une durée limitée (par exemple trois à quatre semaines par session d'examens). Cependant, une telle mesure supposerait :

- une coordination interservices (bibliothèque, SeJAC, Infrastructures) ;

- une définition d'horaires et de règles d'utilisation (accès libre ou sur inscription, respect du calme, nettoyage, etc.) ;
- une présence minimale d'un encadrement ou d'un responsable pour l'ouverture et la fermeture du local.

Les coûts liés à cette mise à disposition demeureraient modestes (principalement nettoyage, électricité et surveillance). Ils pourraient être intégrés dans les charges de fonctionnement ordinaires, selon la durée et le lieu retenus.

Une phase pilote permettrait d'évaluer la fréquentation, les besoins réels et les ajustements nécessaires avant une mise en place durable. En effet, le SeJAC ne peut, à ce jour, se prononcer à ce sujet car il n'a pas eu l'occasion de sonder les besoins des jeunes à ce sujet. Toutefois, ledit service est régulièrement sollicité pour accueillir des écoliers durant leurs révisions. Une salle disponible de la Maison Prévôtoise est mise à leur disposition, le cas échéant.

Pour rappel, la question de la mise à disposition d'un lieu calme pour étudier avait été abordé par les citoyennes et les citoyens pendant la démarche participative « Tourner la page ». Pendant et à la suite de ces ateliers participatifs, la bibliothèque avait réalisé des aménagements qui incluaient une salle adaptée aux personnes en recherche de tranquillité pour leurs études. L'étage du bâtiment est aussi généralement assez tranquille pour l'étude. Il s'agit donc d'espaces déjà régulièrement utilisés, mais qui ne débordent pas de demandes. La salle « calme » est accessible du lundi au samedi, pendant les heures d'ouverture. Une réservation est également possible.

Une première étape consisterait à identifier les locaux disponibles et à définir un cadre de fonctionnement. Cette démarche pourrait être menée en concertation avec les jeunes de la région et les établissements scolaires.

En conclusion une telle initiative est réalisable à moyen terme, sous réserve d'une coordination interservices et d'une validation politique.

M. le Président : Mme Sandra Monnerat Choffat, vous déclarez-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse donnée ?

De sa place, Mme Sandra Monnerat Choffat se déclare satisfaite de la réponse donnée.

20. Développement de l'interpellation de Mme Sandra Monnerat Choffat (PSA) intitulée : « Pour que l'histoire de Moutier s'écrive aussi au féminin dans l'espace public ! »

Mme Sandra Monnerat Choffat : Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire.

Si je reviens sur cette interpellation, c'est parce qu'elle ne mérite pas d'être balayée d'un revers de main. Les noms de rues ne sont pas un détail urbanistique perdu dans les tiroirs des priorités municipales. Les noms de rues racontent une histoire. Ils donnent à voir ce que notre ville choisit de retenir, et ce qu'elle choisit encore, trop souvent, d'oublier.

Or aujourd'hui, à Moutier, comme ailleurs, la toponymie s'obstine à rendre hommage seulement à certaines figures masculines. Aucune rue de notre ville ne porte le nom d'une femme ayant marqué la vie nationale, la vie régionale, voire locale. Comme si leurs engagements, leurs luttes, leurs réussites ne méritaient pas d'être dits, montrés et transmis. Pour le PSA, nommer des rues ou des places en l'honneur de femmes remarquables, de notre région ou d'ailleurs, n'est pas un caprice. C'est un acte politique fort.

Cette proposition n'oppose personne à personne. Elle ne cherche pas à créer des camps. Elle cherche simplement à rendre notre espace public plus juste, plus fidèle à l'histoire réelle, où les femmes ont bel et bien œuvré pour le bien commun. Des exemples m'a-t-on dit ! Et bien en voici un à titre personnel : je suis fière d'avoir eu une grand-maman qui a travaillé à la

Bechler pendant des années. Elles étaient nombreuses n'est-ce pas nos grands-mamans à travailler, à avoir œuvré dans l'ombre de nos grands-papas pour le bien de l'industrie prévôtise. Une esplanade qui serait nommée « Esplanade des Ouvrières de la Prévôté » serait à mon sens un bel hommage collectif. Un autre exemple, je vous cite des exemples non clivants, et je parle là de politique jurassienne, un autre exemple : Alice Pauli, forcément pas très connue mais néanmoins prévôtise, galeriste, qui a été importante dans l'art contemporain suisse, qui avait donc des racines prévôtises et qui justifierait une balade à son nom. Peggy Kleiber, qui est photographe née à Moutier, et d'ailleurs actuellement exposée à Bienne, serait une figure artistique intéressante, non clivante, à ancrer à Moutier. Enfin, bon ben là je fais un peu dans le côté clivant, la politicienne Valentine Friedli. Grâce à elle on a eu notamment la notion d'égalité entre homme et femme inscrite dans la Constitution jurassienne, et bien Valentine Friedli ne mériterait-elle pas d'être reconnue et d'avoir une rue en son honneur ?

Alors, quand on me répond qu'«il n'y aura pas de nouvelles rues dans un futur proche », ce n'est pas une manière d'esquiver la question, n'est-ce pas ? Parce qu'en réalité, il ne s'agit pas ici de décider où seront les futures rues de Moutier. Il s'agit de volonté politique, de planification, d'anticipation et d'engagement de la sous-commission de nomenclature.

Ce que nous demandons ici, ce n'est pas une opération technique, mais une prise de position : Est-ce que Moutier souhaite enfin rendre visibles les femmes dans son espace public, oui ou non ?

Les femmes ont façonné notre ville autant que les hommes. Elles méritent, elles aussi, d'être visibles. Merci pour votre attention.

21. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal

M. Pierre Sauvain, rapporteur du Conseil municipal. Mesdames, Messieurs, ce soir j'ai le plaisir de vous présenter les derniers développements majeurs concernant le changement de canton de notre commune. Un événement qui marque une étape importante dans notre histoire collective.

Tout d'abord permettez-moi d'évoquer le déménagement de la Police administrative et de l'Agence AVS à l'Hôtel de Ville. Imposé par la réaffectation de l'Hôtel-de-Ville 2, ce transfert ne se limite pas à une simple relocalisation, il s'inscrit dans une démarche de rationalisation des espaces visant à renforcer l'efficacité de nos services.

Le Conseil municipal souhaite saisir cette occasion pour offrir un service plus cohérent et accessible à tous nos citoyens.

Vous avez également été informés des nouveaux accords d'exécution récemment signés entre les cantons de Berne et du Jura. Ces accords qui portent sur le service social, le partage des biens et les montants résiduels pour les personnes vivant dans des homes bernois, ainsi que pour les écoles de musique, notamment, représentent un pas significatif vers le prochain transfert de Moutier. Des solutions sont trouvées et c'est une excellente nouvelle.

Il est également important de prendre en compte les modifications du fonctionnement du Conseil de Ville dans ce nouveau contexte. Par exemple vous serez responsables des décisions concernant les naturalisations et devrez prêter serment, ce qui ne sera applicable qu'à partir de la nouvelle législation.

Les compétences financières seront légèrement ajustées et ces changements que l'on peut qualifier de mineurs sont imposés par le cadre légal jurassien. Cependant, certaines problématiques demeurent. Parmi celles-ci on peut citer la situation du SeJAC ainsi que le rôle des infirmières scolaires et des travailleurs sociaux en milieu scolaire. Ces questions sont fondamentales pour le bien-être de nos jeunes et de notre communauté. Nous devons continuer à travailler ensemble pour trouver des solutions durables et adaptées à notre nouvelle réalité, sans que notre commune perde en matière d'encadrement parascolaire. Je

peux vous l'affirmer par expérience, ce ne serait pas une bonne idée. Quoi qu'il en soit, nous avançons dans la bonne direction pour assurer un avenir prometteur à notre commune.

Enfin, alors que nous vivons notre dernier Conseil de Ville sous la législation bernoise, je ressens une profonde émotion. Ça a été du travail, mais c'est surtout un moment d'espoir. Ensemble nous avons toujours voulu le meilleur pour Moutier et aujourd'hui plus que jamais je suis persuadé que nous nous dirigeons vers un avenir radieux. Je vous remercie de votre attention et n'oubliez pas de venir célébrer cet événement le 31 décembre. Ça sera historique et sûrement très festif. Merci.

M. le Président : Merci M. Pierre Sauvain

22. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens

La parole n'est pas demandée.

23. Communications

Interventions parlementaires déposées le 1^{er} décembre 2025

- Motion des Jeunes progressistes de gauche demandant l'élimination des termes dépréciatifs à l'égard des personnes handicapées dans les documents communaux (No 1902 – MO 775)
- Motion des Jeunes progressistes de gauche demandant de garantir l'accessibilité des informations transmises par les communes aux personnes handicapées (No 1903 – MO 776)
- Interpellation de M. Benoît Marchand (Moutier à Venir) relative au prix d'entrée de la piscine (No 1904 – IN 541)

24. Questions orales

M. le Président : Trois personnes se sont inscrites, M. Robbiani en premier lieu.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville. J'interviens concernant la photo d'ensemble du Conseil municipal qui se trouve sur le site Internet de la commune.

Cette photo n'est plus à jour depuis un certain temps. En effet, il y a encore la présence de l'ancien Conseiller municipal M. Bortolussi et le Conseiller municipal, M. Pierre Coullery n'est pas présent sur cette photo.

A la suite de l'élection du Conseiller municipal M. Valentin Zuber au poste de Ministre à la République et Canton du Jura et de son remplacement par M. Mathieu Houmard, serait-il possible de refaire une photo d'ensemble du Conseil municipal et de mettre à jour le site de la commune à ce sujet ? Je remercie par avance le Conseil municipal pour sa réponse.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. M. Marcel Winistoerfer.

M. Marcel Winistoerfer : Merci M. Robbiani. Oui, je peux répondre que oui, on essaiera de réactualiser la photo. Merci.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. M. Patrizio Robbiani, vous déclarez-vous satisfait ou non satisfait de la réponse donnée :

De sa place, M. Patrizio Robbiani se déclare satisfait de la réponse donnée.

M. le Président : M. Claude Girardin.

M. Claude Girardin : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Ma question est relative aux parcelles de jardins potagers situées au Sud de la piscine, le long du Chemin de Graiterie. En effet, cela fait plusieurs mois que nombre de détritiques jonchent le sol de ces terrains. Du bois, de la ferraille, du plastique, du PVC, etc. Des serres improvisées avec du simple plastique de chantier ont été érigées et laissées à l'abandon avec tous les désagréments que cela occasionne aux alentours, notamment du plastique qui s'enfoncent dans les sols ou qui vole sur les terrains des habitations ainsi que sur les surfaces agricoles des alentours. Notons que cela fait un peu tache dans le paysage quand on voit la belle piscine que l'on a juste de l'autre côté de la barrière. D'où ma question : Existe-t-il des contrats de bail ainsi que des états des lieux lors de la prise ou la remise desdites parcelles, et est-ce que toutes les constructions bricolées, type cabanon ou serre, sont autorisées ou tolérées, et dans quelle mesure ? Merci pour votre réponse et d'ores et déjà bonnes fêtes à tous, sortez couverts mais avec du plastique étanche.

M. le Président : Merci M. Claude Girardin. M. Stéphane Girardin.

M. Stéphane Girardin : On vous remercie pour cette question. On en prend bonne note et puis on reviendra ici vers vous avec des réponses assez claires. Parce qu'il y a plusieurs choses à éclaircir.

M. le Président : Merci M. Stéphane Girardin. M. Claude Girardin, vous déclarez-vous satisfait ou non satisfait de la réponse donnée :

De sa place, M. Claude Girardin se déclare partiellement satisfait de la réponse donnée.

M. le Président : Dernière question orale, Mme Branca du Centre.

Mme Caroline Branca : Monsieur le Président, chers collègues. J'ai une question toute simple concernant la sécurité de l'école du Clos, donc la zone qui donne devant chez Nyffeler. J'ai assisté récemment à une petite folie, des parents en fait, je ne sais pas si vous avez déjà remarqué, il y a beaucoup de personnes aux heures d'entrée d'école ou de sortie qui se parquent un peu n'importe où, au milieu de la route, sur le trottoir, etc., et c'est hyper dangereux. Ma question c'est est-ce que le Conseil municipal peut-il prendre des mesures immédiates provisoires, comme la pose d'un panneau, avec une interdiction de se parquer aux abords de cette école, à cet endroit-là ? Je vous remercie.

M. le Président : Merci Mme Caroline Branca. M. Clément Piquerez.

M. Clément Piquerez : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci Mme Branca pour votre question. Devant l'école du Clos, à la rue du Clos exactement, ça a été placé sous régime « Interdiction de s'arrêter » en début de l'année 2023. Des potelets ont aussi été ajoutés pour que les gens ne puissent plus s'arrêter, donc normalement ce n'est pas possible de s'arrêter là. On redonnera aussi un coup au niveau de la Police cantonale en leur disant qu'ils aillent faire des tours un peu plus régulièrement là-dedans. Et de manière plus générale, on l'avait déjà aussi présenté ici, ce secteur rue des Oeuches, rue du Clos, sera prochainement réaménagé afin de faire aussi un dépôt-minute sécurisé pour que les parents-taxis puissent déposer leurs enfants en toute sécurité.

M. le Président : Merci M. Clément Piquerez. Mme Caroline Branca, vous déclarez-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse donnée :

De sa place, Mme Caroline Branca se déclare satisfaite de la réponse donnée.

25. Divers

M. le Président : Plusieurs personnes se sont annoncées. M. Patrizio Robbiani.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville.

L'année 2025 arrive gentiment à son terme. Et comme à chaque fin d'année, je monte à cette tribune pour vous résumer le bilan des activités menées par le Conseil des seniors de Moutier. Notre Conseil peut se réjouir d'une année riche et pleinement satisfaisante.

L'année 2025 a été une année très active.

Le fait d'avoir mis tout en œuvre afin de pérenniser nos activités et dans l'objectif de réaliser de nouveaux projets a occasionné un surplus de travail.

En effet, cela est dû que pour organiser toutes ces activités, les membres de notre conseil doivent être en présentielle pour entourer les aînés qui y participent.

Au niveau administratif, le bureau s'est réuni à 5 reprises et les membres ont participé à 11 séances ordinaires et à 1 assemblée générale. Notre association compte 22 membres actifs.

Nous sommes également présents dans 2 Commissions municipales : Mme Chantal Koch et votre serviteur représentent le Conseil des seniors à la Commission politique du 3ème âge ; Mme Elisabeth Gigandet représente le Conseil des seniors à la Commission prévention et promotion de la santé.

Nos activités pérennisées sont le Jass, la Table d'hôtes, l'Atelier tricot et crochet, notre lieu de rencontre, ainsi que les traditionnels vendredis gourmands (raclette, fondue et roastbeef) organisés dans le cadre des Repas à domicile.

Nos nouveautés : chaque lundi, les randonnées des seniors ; le premier jeudi après-midi de chaque mois, une séance cinéma au Cinoche (pour info, la dernière séance pour cette année aura lieu le 4 décembre à 14h30); et nous avons une fois par mois, la Disco Seniors au restaurant Il Capitano (pour la disco, ça se fera en 2026 la prochaine).

Événements marquants : nous avons organisé une séance d'information publique en collaboration avec la Chancellerie de la République et Canton du Jura et le Conseil municipal, consacrée au transfert de Moutier dans le Canton du Jura, séance qui a rencontré un vif succès.

Nos engagements communautaires : nos membres ont apporté leur aide lors de la journée récréative des aînés de la Ville de Moutier, au Festival Quartier des enfants, et ils seront aussi au service lors du repas de fête organisé par le Conseil des seniors en soutien au Service des Repas à Domicile. Cet événement aura lieu le 12 décembre. N'hésitez pas à vous inscrire au 032 493 30 60 le matin. Il reste encore de la place. Merci d'avance de votre soutien.

Participation aux grandes manifestations : nous avons pris part à deux événements majeurs de la cité. Au concours de soupes, nous avons remporté le prestigieux Bol d'or grâce à la délicieuse soupe au pistou préparée par notre membre Mme Régine Merzouga. Nous avons également contribué à Moutier Expo en effectuant les entrées.

Je tiens donc à exprimer toute ma gratitude auprès de nos membres pour le travail réalisé et je tiens à les remercier sincèrement pour leur implication sans faille au sein du Conseil des seniors.

Le Conseil des seniors remercie le Conseil municipal, la Chancellerie, le Service des Infrastructures, parcs et promenades ainsi que la cellule « Accueil de la Ville de Moutier » pour leur précieuse collaboration. Collaboration qui nous a bien aidés dans la réalisation de nos activités.

En conclusion : Tous les membres du Conseil des seniors de Moutier adressent leurs plus vifs remerciements aux Prévôtoises et Prévôtois qui ont participé aux différentes activités tout au long de l'année. Nous souhaitons à tous les aînés ainsi qu'à l'ensemble de la population de Moutier de très belles fêtes de Noël et une excellente année 2026. Merci de votre écoute.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. Y a-t-il d'autres intervenants pour les divers ? M. Roland Piquerez.

M. Roland Piquerez : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Si aujourd'hui c'est la dernière séance du Conseil de Ville dans le canton de Berne, cela aurait dû être aussi la dernière séance de Bastien Eschmann. En effet, il nous quitte pour des raisons professionnelles, étant nommé comme secrétaire communal à la Ville d'Avenches. Il a pris ses

nouvelles fonctions aujourd'hui. Bastien Eschmann est entré au Conseil de Ville le 1^{er} janvier 2015. Il a présidé cette assemblée en 2024. Actuellement, il est vice-président de la Commission de gestion. Le groupe du Centre tient à remercier M. Eschmann pour son engagement et son dévouement au sein du parti, ainsi qu'aux activités politiques au sein de la Ville de Moutier. Le Centre, et en votre nom, nous lui souhaitons beaucoup de plaisir pour sa nouvelle activité professionnelle. Et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

M. le Président : Merci M. Roland Piquerez. Y a-t-il d'autres intervenants aux divers ? M. Valentin Zuber.

M. Valentin Zuber : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Ville, chères et chers collègues du Conseil municipal. René Lévesque, Premier ministre québécois, avait dit, je le cite : « Il n'y a pas d'honneur plus grand que de servir son peuple. » Mesdames et Messieurs, c'est précisément ce que je ressens aujourd'hui, à quelques jours de mon assermentation au Gouvernement jurassien, mais c'est aussi, et surtout, ce que j'ai ressenti pendant onze années au service de la population prévôtoise. Quatre années en tant que Conseiller de Ville puis sept en tant que Conseiller municipal. J'ai toujours eu à cœur de m'investir, de donner le meilleur de moi-même, de chercher des solutions, de trouver des consensus et de bâtir des ponts pour créer des projets. Bref, de faire de la politique, de la vraie politique. Pas de la politique partisane, mais celle qui est au service du premier échelon, et sûrement le plus important qu'aie une commune.

J'ai eu la chance, dans cet exercice, de côtoyer des personnes extraordinaires, qui m'ont énormément appris. Je ne peux pas toutes les citer aujourd'hui, mais j'aimerais les remercier du fond du cœur, et d'avoir aussi une pensée pour celles qui ne sont plus là aujourd'hui.

Sept ans d'exécutif, ça compte. Ce n'est pas un petit mandat, celui-ci m'a transformé. D'autant plus que je l'ai passé en tant qu'élu les années les plus importantes peut-être de la Ville de Moutier, qui s'apprête à changer de canton dans une trentaine de jours.

Mesdames et Messieurs, à moins d'un mois de notre arrivée dans le Jura, permettez-moi une réflexion plus philosophique à ce sujet. En aucun cas je ne renierai mon engagement militant qui s'inscrit dans celui de tout un peuple aspirant à la liberté. C'est une cause magnifique, qui justifie de se lever le matin et, surtout, de se coucher tard après avoir enchaîné les séances.

J'ai eu dans cet exercice le sentiment durant toutes ces années de me battre pour la justice, la démocratie et la liberté, et pour que notre ville choisisse librement et démocratiquement. Mais en tant que Conseiller municipal, j'ai aussi su me rendre compte de l'importance de savoir tourner la page.

Cette salle ici a vécu des heures mémorables, surtout pour les médias d'ailleurs. Je pense qu'aucun législatif en Suisse n'a été autant suivi que celui de Moutier durant les années passées. C'est qu'il se passait toujours quelque chose. Ça a été un honneur et un plaisir que de pouvoir vivre ces instants. Mais encore une fois, Mesdames et Messieurs, il n'est pas l'heure de rester bloqué dans le passé. Le monde continue d'avancer et certains trains ne doivent pas être manqués. Je suis persuadé, intimement persuadé, que le cadre jurassien sera plus favorable au développement de notre ville que ne l'est le cadre bernois. Mais non pas pour des raisons manichéennes, qui apparenteraient un canton à Byzance. Ça c'est le langage militant, et les Prévôtois en ont sûrement un peu marre que les deux camps restent dans des registres clichés. Si le Jura constitue une opportunité, c'est notamment pour des questions de proximité et de représentativité. Mais encore une fois, c'est aux Prévôtoises et aux Prévôtois de saisir ces opportunités. Rien ne tombera du ciel.

En sept années d'exécutif, j'ai appris énormément sur l'importance d'avoir les bons réseaux, de savoir les activer, de jouer de son influence. Je souhaite à mes successeurs, et à vos successeurs de la prochaine législature, énormément d'audace, de courage, et peut-être un peu de culot pour permettre à Moutier de se développer, de retrouver des habitants et de s'assurer un avenir radieux.

Mesdames et Messieurs, les divergences du passé doivent être mises de côté. Laissez la Question jurassienne aux livres d'histoire ! Ne voyez pas des obstacles là où les audacieux voient des opportunités. Osez ! Soyez culotés et enthousiastes pour cette ville, notre ville, qui ne mérite que le meilleur. Portez des projets ensemble, au-delà des partis politiques, au-delà des dogmes partisans. Et si vous accédez au Conseil municipal, venez-y pour amener des projets et des idées et non pour assurer le courant. La politique prévôtoise mérite de l'audace. Elle mérite de servir des objectifs communs et ce sera votre mission.

Mesdames et Messieurs, c'est avec beaucoup d'émotion et d'humilité que je me permets dorénavant de m'effacer de la politique prévôtoise. Cela a été un honneur de travailler au service de ma ville et de sa population. Ça a été un plaisir de vous côtoyer, de travailler avec vous et de nouer des relations sincères et empruntées de respect. Je vous souhaite plein succès dans la poursuite de votre mandat. Vive Moutier, là où la politique est un peu folle, mais là où il fait bon vivre. Je vous remercie.

--- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE ---

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. Y a-t-il d'autres intervenants pour les divers ? Ça n'est plus le cas. Je me permets de clore la séance très brièvement. J'en arrive au bout de cette année présidentielle vu qu'on est en fin d'année. Je tiens particulièrement à remercier Mme la vice-Chancelière pour son aide, ses réponses à mes très très nombreuses questions avant les Conseils de Ville. C'est un exercice par forcément facile pour moi, je suis content d'en être arrivé au bout. Je vous adresse à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Je vous rappelle qu'une verrée d'natatoire est offerte à la fin de cette séance, qui est maintenant close. Bonne soirée.

--- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE ---

La séance est levée à 21 h 30

Au nom du Conseil de Ville

Le Président :

L'Adjointe au Chancelier

B. Marchand

V. Simonin